

MANITOU BF

Société Anonyme

430 rue de l'Aubinière
44150 Ancenis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

RSM Ouest
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex
Membre de la CRCC de Rennes

Deloitte & Associés
1 rue Benjamin Franklin
CS 20039
44801 SAINT HERBLAIN Cedex
Membre de la CRCC de Versailles

MANITOU BF

Société Anonyme
430 rue de l'Aubinière
44150 Ancenis

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de la société MANITOU BF,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MANITOU BF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n°537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.2.1 « Nouveaux textes applicables obligatoirement aux comptes 2018 » et 2. « Comparabilité des exercices » de l'annexe aux comptes consolidés, qui exposent les modalités et conséquences sur les états financiers et l'information comparative de l'application au 1er janvier 2018 des normes IFRS 9 et IFRS 15.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels à la suite des incidents de qualité

(Voir notes 1.19 et 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Le Groupe comptabilise des provisions pour garanties et campagnes de rappel de matériels, destinées à couvrir, d'une part le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées, et d'autre part les coûts de remise à niveau du matériel vendu et du parc de machines concerné dans le cas de dysfonctionnements significatifs ou dangereux. Ces provisions, d'un montant global de 16,2 millions d'euros au 31 décembre 2018, sont constituées au moment de la vente des machines aux réseaux ou à la clientèle finale pour les garanties, et au moment où le dysfonctionnement est identifié pour les campagnes de rappels. Le montant de la provision pour garantie couvre la garantie contractuelle ainsi que son éventuelle extension. Ce montant est déterminé à partir de projections de données statistiques historiques. Le montant de la provision pour campagnes de rappel de matériels est déterminé sur la base du coût unitaire de remise à niveau appliqué au parc de machines concerné.

Nous avons considéré que l'évaluation de ces provisions constitue un point clé de l'audit dans les comptes consolidés en raison de leur importance pour la compréhension des comptes, de la multiplicité des éléments entrant dans leur calcul (moyenne des coûts de garantie sur les cinq dernières années, dates de mise en service des machines, taux de recours fournisseurs, taux de marge sur pièces de rechange) et de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Réponse apportée lors de notre audit

Nous avons pris connaissance du processus d'évaluation de ces provisions. Nous avons testé les contrôles clés mis en place par la direction que nous avons estimés les plus pertinents pour déterminer les coûts ayant servi de base à cette évaluation, et notamment ceux relatifs aux différents taux utilisés dans les estimations. Nos travaux ont consisté également à :

- évaluer la pertinence de la méthodologie retenue par le Groupe,
- apprécier le bien-fondé des hypothèses utilisées pour la détermination des provisions pour garanties, en vérifiant l'ensemble des données et calculs sous-tendant ces hypothèses,
- revoir sur une base de tests les calculs effectués,
- apprécier les jugements exercés par la direction et le caractère approprié des informations données dans les notes 1.19 et 18.2 de l'annexe aux comptes consolidés,
- comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes.

Litige JCB

(Voir notes 3 et 23 de l'annexe aux comptes consolidés)

Point clé de l'audit

Le Groupe Manitou a été assigné en mai 2017 par la société J.C. Bamford Excavators Limited (JCB) en France, au Royaume-Uni puis en Italie, pour contrefaçon de deux brevets, comme indiqué en note 3 de l'annexe aux comptes consolidés. Les demandes devant le tribunal français s'élevaient initialement à 20 millions d'euros à parfaire et à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling devant le tribunal anglais. Les demandes financières n'ont pas été précisées pour l'Italie.

La procédure judiciaire s'est poursuivie au cours de l'année 2018 et la société JCB a porté sa demande de provision pour la France de 20 à 50 millions d'euros.

En décembre 2018, la société JCB a assigné Manitou BF, en France et au Royaume-Uni, en contrefaçon sur un troisième brevet, reprenant dans son assignation la demande de provision de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure.

Le Groupe Manitou considère, d'une part, que toute estimation financière du risque réellement encouru n'est pas déterminable compte tenu des éléments dont il dispose en l'état de l'avancement des procédures, et d'autre part, qu'une sortie de ressource significative est peu probable eu égard aux éléments avancés pour sa défense. Au regard de ces éléments, aucune provision n'a été constituée dans les comptes consolidés au titre de ces demandes. Le Groupe a uniquement comptabilisé dans ses comptes 2018 les frais de procédure relatifs à ce litige, comme indiqué dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nous avons considéré ce sujet comme un point clé de l'audit en considération de son importance potentielle sur les comptes du groupe et dans la mesure où l'estimation du risque encouru nécessite, à la clôture, une part importante de jugement liée à l'incertitude relative au dénouement de ce litige.

Réponse apportée lors de notre audit

Nos travaux ont notamment consisté à :

- examiner les procédures mises en œuvre par le Groupe afin d'estimer le risque lié à ce litige ;
- prendre connaissance de l'analyse du risque effectuée par le Groupe,
- apprécier le bien-fondé de l'absence de provision (hors frais de procédures) à la lumière de la documentation fournie par la société, des pièces versées à la procédure et des consultations écrites obtenues des conseils externes.
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses retenues par la direction pour estimer le montant de la provision pour frais de procédures ;
- vérifier le caractère approprié des informations relatives à ce litige présentées dans l'annexe des comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest ont été nommés commissaires aux comptes de la société MANITOU BF par l'assemblée générale du 28 juin 1989.

Au 31 décembre 2018, les cabinets Deloitte & Associés et RSM Ouest étaient dans la 29^{ème} année de leur mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

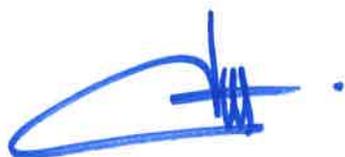
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n°537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Saint-Herblain, le 3 avril 2019

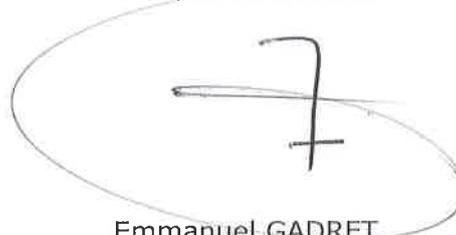
Les Commissaires aux Comptes

RSM Ouest



Jean-Michel PICAUD

Deloitte & Associés



Emmanuel GADRET

6.1. COMPTES CONSOLIDÉS

6.1.1. ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
Chiffre d'affaires	Note 22	1 590 968	1 883 578
Coût des biens et services vendus		-1 332 391	-1 569 798
Frais de recherche et développement		-20 800	-23 908
Frais commerciaux, marketing et service		-94 701	-105 116
Frais administratifs		-49 696	-56 152
Autres produits et charges d'exploitation	Note 27	1 920	736
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		95 300	129 341
Produits et charges opérationnels non courants	Note 23	-4 966	-3 237
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		90 334	126 104
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	Note 9	2 447	2 326
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE		92 781	128 431
Produits financiers		16 556	24 698
Charges financières		-22 027	-30 673
RÉSULTAT FINANCIER	NOTE 28	-5 472	-5 974
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		87 309	122 456
Impôts	Note 21	-27 203	-38 103
RÉSULTAT NET		60 106	84 354
Part du groupe		59 955	84 109
Intérêts minoritaires		151	245

RÉSULTAT PAR ACTION (EN EUROS)

		31.12.2017*	31.12.2018
Résultat net part du groupe	Note 1.25	1,57	2,20
Résultat dilué par action	Note 1.25	1,57	2,20

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL ET RÉSULTAT GLOBAL

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
RÉSULTAT DE LA PÉRIODE		60 106	84 354
Ajustements de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente		60	-169
Dont variation de juste valeur portée en capitaux propres		60	-169
Dont variation de juste valeur transférée en résultat de la période		0	0
Écarts de change résultant des activités à l'étranger		-27 273	5 297
Dont part revenant au groupe		-27 152	5 847
Dont part revenant aux minoritaires		-121	-550
Instruments de couverture de taux d'intérêt et de change		883	-459
Dont part revenant au groupe		883	-459
Dont part revenant aux minoritaires		0	0
Éléments recyclables du résultat global		-26 330	4 670
Gains (pertes) actuariels sur engagements de retraite et assimilés		1 115	4 073
Dont part revenant au groupe		1 099	4 057
Dont part revenant aux minoritaires		16	16
Éléments non recyclables du résultat global		1 115	4 073
TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		-25 215	8 743
RÉSULTAT GLOBAL DE LA PÉRIODE		34 891	93 097
Dont part revenant au groupe		34 845	93 386
Dont part revenant aux minoritaires		45	-286

LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL SONT PRÉSENTÉS APRÈS EFFET D'IMPÔTS LIÉS. LES EFFETS FISCAUX SE VENTILENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

	en milliers d'euros	31.12.2017'	31.12.2018
Éléments recyclables du résultat global		-493	297
Éléments non recyclables du résultat global		-3 784	-449
	TOTAL EFFETS FISCAUX	-4 277	-152

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.2. SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE

ACTIF

	en milliers d'euros	31.12.2017'	Montant net 31.12.2018
ACTIF NON COURANT			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Note 7	153 317	175 652
GOODWILL	Note 6	288	288
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Note 6	37 094	43 333
PARTICIPATIONS DANS DES ENTREPRISES ASSOCIÉES	Note 9	21 329	18 008
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 13	3 840	8 210
IMPÔTS DIFFÉRÉS ACTIF	Note 21	16 722	16 588
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	Note 10	5 657	8 708
AUTRES ACTIFS NON COURANTS		348	375
		238 596	271 162
ACTIF COURANT			
STOCKS ET EN-COURS	Note 11	451 400	574 640
CLIENTS	Note 12	324 593	361 685
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES	Note 13	1 713	2 487
AUTRES DÉBITEURS			
Impôt courant		7 384	5 858
Autres créances	Note 15	32 348	41 538
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	Note 10	2 754	4 412
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	Note 10	39 570	27 623
		859 762	1 018 243
ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE			
			215
	TOTAL GÉNÉRAL	1 098 358	1 289 620

PASSIF

	en milliers d'euros	31.12.2017 ¹	Montant net 31.12.2018
Capital social	Note 16	39 622	39 668
Primes		45 529	46 098
Actions propres		-24 305	-24 018
Réserves consolidées		413 765	442 629
Écarts de conversion monétaire		-3 440	3 903
Résultat (part du groupe)		59 955	84 109
CAPITAUX PROPRES (part du groupe)		531 126	592 389
INTÉRÊTS MINORITAIRES		1 974	4 585
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		533 100	596 974
PASSIF NON COURANT			
PROVISIONS - PART À PLUS D'UN AN	Note 18	47 240	45 368
AUTRES PASSIFS NON COURANTS		2 677	3 101
IMPÔTS DIFFÉRÉS PASSIF	Note 21	768	1 144
PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS			
Emprunts et dettes	Note 10	47 899	38 477
		98 585	88 090
PASSIF COURANT			
PROVISIONS - PART À MOINS D'UN AN	Note 18	13 502	15 086
DETTES FOURNISSEURS	Note 20	260 063	292 715
AUTRES DETTES COURANTES			
Impôt courant	Note 21	4 304	6 457
Autres dettes	Note 20	118 402	148 640
PASSIFS FINANCIERS COURANTS	Note 10	70 402	141 658
		466 672	604 556
TOTAL GÉNÉRAL		1 098 358	1 289 620

* Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.3. CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en milliers d'euros	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Ecart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
SITUATION AU 31.12.2016*	39 557	44 749	-24 088	383 952	43 110	23 698	908	511 886	72	511 958
Résultats 2016				43 110	-43 110					
Résultats au 31.12.2017					59 955			59 955	151	60 106
Dividendes hors groupe				-16 425				-16 425	-7	-16 432
Variation écarts de conversion						-27 152		-27 152	-121	-27 273
Écarts d'évaluation IFRS				1 129				1 129		1 129
Mouvements sur titres d'autocontrôle			-217					-217		-217
Écarts actuariels sur avantages au personnel				1 099				1 099	16	1 115
Variation de périmètre et divers	65	780		-9		13		850	1 942	2 792
Variation des pactes d'actionnaires									-78	-78
SITUATION AU 31.12.2017*	39 622	45 529	-24 305	412 858	59 955	-3 440	908	531 126	1 974	533 100
Résultats 2017				59 955	-59 955					
Résultats au 31.12.2018					84 109			84 109	245	84 354
Dividendes hors groupe				-23 753				-23 753	-102	-23 855
Variation écarts de conversion						5 847		5 847	-550	5 297
Écarts d'évaluation IFRS				-847				-847		-847
Première application IFRS 15				-4 886				-4 886	-8	-4 894
Mouvements sur titres d'autocontrôle			287					287		287
Écarts actuariels sur avantages au personnel				4 057				4 057	16	4 073
Variation de périmètre et divers	46	569		-5 663		1 496		-3 552	4 251	699
Variation des pactes d'actionnaires									-1 242	-1 242
SITUATION AU 31.12.2018	39 668	46 098	-24 018	441 722	84 109	3 903	908	592 389	4 585	596 974

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.4. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE 2018

	en milliers d'euros	31.12.2017*	31.12.2018
	RÉSULTAT NET	60 106	84 354
Annulation de la quote-part des résultats des entreprises associées		-2 447	-2 326
Élimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie et non liés à l'activité			
+ Amortissements		33 372	35 925
- Variation de provisions et pertes de valeur		-6 744	728
- Variation des impôts différés		-1 103	2 662
+/- Gain (perte) sur cession d'actif non courant		-133	-47
+/- Autres produits et charges sans incidence sur la trésorerie		-1 052	1 207
	MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	81 996	122 502
Incidence des décalages de trésorerie sur les créances d'exploitation		-37 378	-108 068
+/- Variation des stocks		-45 582	-114 396
+/- Variation des créances clients		-53 846	-35 548
+/- Variation des créances de financement des ventes		-1 506	-5 999
+/- Variation des autres créances d'exploitation		-2 376	-9 756
+/- Variation des dettes fournisseurs		49 003	35 450
+/- Variation des autres dettes d'exploitation		18 217	18 534
+/- Variation des créances et dettes d'impôt		-1 288	3 648
+/- Variation des dettes liées aux activités de financement des ventes		0	0
Variation des machines données en location immobilisées		-9 366	-19 146
	FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION	35 252	-4 712
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations d'investissement			
+ Cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		370	165
+ Cessions d'actifs financiers non courants		1 370	-35
- Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles (hors flotte)		-40 754	-46 412
- Diminution (augmentation) des autres actifs financiers		-268	-132
- Acquisition de filiales net de la trésorerie acquise		-510	63
- Augmentation de capital des entreprises associées		0	0
+ Dividendes reçus d'entreprises associées		4 610	4 886
	FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT	-35 181	-41 464
Incidence des décalages de trésorerie sur les opérations de financement			
+ Augmentation de capital		845	615
- Réduction de capital			
- Opération de fusion			
- Distributions mises en paiement		-16 432	-23 855
+/- Vente/rachat d'actions propres		75	-65
+/- Variation des dettes financières	Note 10.6.4	-584	30 805
dont nouveaux tirages		233	40 087
dont remboursements		-827	-9 282
+/- Autres	Note 10.6.4	999	4 630
	FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT	-15 097	12 130
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE, DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DES DÉCOUVERTS BANCAIRES		-15 026	-34 046
Trésorerie, équivalents de trésorerie et découverts bancaires à l'ouverture		49 169	34 135
Effet de la variation des cours de change sur la trésorerie		-8	-698
TRÉSORERIE, ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE ET DÉCOUVERTS BANCAIRES À LA CLÔTURE		34 135	-609

* Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9 (cf note 1.2.1 et note 2 des annexes aux comptes consolidés).

6.1.5. ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Manitou BF SA est une société Anonyme à Conseil d'administration de droit français au capital de 39 668 399 euros composé de 39 668 399 actions de 1 euro nominal, entièrement libérées. Les actions sont cotées au compartiment « A » de NYSE Euronext Paris.

Le siège social de la société mère, correspondant également au principal site de production du groupe est : 430 rue de l'Aubinière - BP 10249 - 44158 - Ancenis Cedex France. La société est inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nantes sous le numéro : 857 802 508 RCS Nantes - SIRET : 857 802 508 00047 - Code APE : 292 D - Code NAF : 2822Z.

INFORMATION FINANCIÈRE RELATIVE À L'ARRÊTÉ DES COMPTES

Les comptes consolidés du groupe Manitou ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 6 mars 2019.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

NOTE 1.1. RÉFÉRENTIEL COMPTABLE DU GROUPE

Les états financiers du groupe Manitou au 31 décembre 2018 ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes. Ces normes internationales comprennent les normes IAS (International Accounting Standards), IFRS (International Financial Reporting Standards) et les interprétations (SIC et IFRIC).

NOTE 1.2. ÉVOLUTIONS COMPTABLES MISES EN ŒUVRE DANS LES ÉTATS FINANCIERS DU GROUPE AU 31 DÉCEMBRE 2018

Les méthodes comptables et les règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles utilisées dans les états financiers au 31 décembre 2017, à l'exception des nouveaux textes cités en 1.2.1.

NOTE 1.2.1. NOUVEAUX TEXTES APPLICABLES OBLIGATOIREMENT AUX COMPTES 2018

Les textes d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2018 sont sans impact sur les états financiers du groupe, à l'exception des normes suivantes :

IFRS 9 « Instruments financiers » : la norme IFRS 9 introduit une nouvelle classification des actifs financiers basée sur l'intention de gestion du groupe, un modèle dynamique de dépréciation des actifs financiers fondé sur les pertes attendues en complément du modèle actuel fondé sur les pertes avérées ainsi que des principes élargis de la comptabilité de couverture.

Le groupe a choisi d'appliquer le volet couverture de la norme IFRS 9. À ce titre, les principaux changements induits par la norme IFRS 9 portent sur le traitement des instruments dérivés de change et de taux qualifiés de couverture de flux de trésorerie. Désormais, la variation valeur temps des options et la variation de report/déport des opérations à terme seront enregistrées dans les capitaux propres durant la vie des opérations, et enregistrées en résultat opérationnel lors de la réalisation de l'élément couvert.

L'impact de l'application du volet couverture de la norme n'est pas significatif et est disponible dans la note 2 de l'annexe des comptes consolidés, ainsi que les comptes consolidés retraités au 31 décembre 2017 afin de permettre une comparaison. La situation du bilan retraité au 31 décembre 2016 ainsi qu'au 31 décembre 2017 est également présentée.

Les autres volets de la norme, « Classement et Évaluation » des actifs financiers et « Provisions », n'ont pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

IFRS 15 « Produits des activités ordinaires issus des contrats conclus avec des clients » : La norme IFRS 15 définit une nouvelle approche de la reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Le principal changement induit par cette norme pour Manitou est le traitement comptable des extensions de garanties offertes. À compter du 1^{er} janvier 2018, la comptabilisation du chiffre d'affaires se fait en distinguant la vente de la machine du service de garantie. Le produit de service de garantie est étalé sur la période garantie.

La norme IFRS 15 est appliquée de façon prospective à compter du 1^{er} janvier 2018. Le Groupe a ainsi diminué le montant de ses capitaux propres d'ouverture de -4,7 millions d'euros, net d'impôts différés, pour refléter l'effet cumulatif de la première application de la norme. Sur l'exercice 2018, l'application de la norme IFRS 15 a généré une diminution de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel courant de -2,3 millions d'euros soit -0,1 % du chiffre d'affaires. Par division, ce montant se décompose en une baisse de -6,4 millions d'euros du chiffre d'affaires de la division MHA et une hausse de 4,1 millions du chiffre d'affaires de la division S&S.

Les données de l'exercice 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées au titre de la norme IFRS 15 et continuent à être présentées conformément à l'ancien référentiel comptable IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Une information comparative est disponible en note 2.

NOTE 1.2.2. NOUVEAUX TEXTES ADOPTÉS PAR L'UNION EUROPÉENNE APPLICABLES PAR ANTICIPATION

Le groupe Manitou n'a appliqué aucune norme, amendement ou interprétation paru au Journal officiel de l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2018, notamment la norme IFRS 16 « Contrats de location » et IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux ».

IFRS 16 « Contrats de location » : IFRS 16 « Contrats de location » modifie le mode de comptabilisation des contrats de location par les preneurs. Elle remplacera la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. IFRS 16 entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2019. La norme IFRS 16 impose un mode de comptabilisation unique des contrats de location par les preneurs, impactant le bilan d'une manière similaire aux contrats de location-financement actuels.

Le groupe a procédé à l'analyse de l'ensemble de ses contrats de location de biens afin de s'assurer qu'ils répondaient aux critères de définition et de comptabilisation selon la norme IFRS 16. À l'issue de ces travaux, les principaux contrats de location identifiés correspondent à des locations immobilières et de véhicules.

Le groupe appliquera la méthode rétrospective en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale à la date de première application, à savoir au 1^{er} janvier 2019.

Le groupe a mené des simulations afin de valoriser la dette sur les contrats de location attendue à la date de transition et a estimé un impact entre 12 M€ et 17 M€. Les travaux de mise en oeuvre et d'évaluation des montants qui seront comptabilisés à l'actif et au passif au 1^{er} janvier 2019, sont en cours de finalisation et de vérification. L'impact sur les capitaux propres du groupe au 1^{er} janvier 2019 devrait être limité.

IFRIC 23 « Incertitude relative aux traitements fiscaux » : L'analyse des conséquences de l'interprétation d'IFRIC 23 sur les comptes consolidés du groupe est en cours. Le groupe n'a pas anticipé l'application de la norme qui ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les comptes.

NOTE 1.3. PRINCIPALES BASES D'ÉVALUATION RETENUES POUR L'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certaines catégories d'actifs et de passifs évaluées à la juste valeur conformément aux règles édictées par les IFRS. Les catégories d'actifs et de passifs concernées sont précisées dans les notes ci-dessous.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de procéder à des estimations et de faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actif et de passif, de produits et de charges, ainsi que certaines informations données dans les notes annexes. Manitou revoit régulièrement les estimations et les hypothèses retenues afin de prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs pouvant influencer sur les montants retenus dans les états financiers. Le Comité d'audit a été également amené à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du groupe.

Les principaux postes des états financiers dépendant d'estimations et de jugements sont les suivants :

- valeur recouvrable des actifs incorporels et corporels ainsi que leur durée d'utilité (cf. notes 1.9 à 1.11),

- provisions, notamment provisions pour garantie et provisions pour litiges (cf. note 1.19),
- avantages du personnel (cf. note 1.20),
- valorisation des instruments financiers (cf. note 1.16),
- actifs d'impôts différés (cf. note 1.21).

NOTE 1.4. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Manitou BF et les sociétés dans lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif (les filiales) sont intégrées globalement.

Les sociétés dans lesquelles Manitou BF exerce directement ou indirectement une influence notable (sociétés associées) sont mises en équivalence. Le groupe Manitou a aussi opté pour la mise en équivalence des sociétés sous contrôle conjoint (co-entreprises).

À l'exception de Manitou Finance France SAS et de Manitou Finance Ltd. mises en équivalence, l'ensemble des sociétés a été consolidé selon la méthode de l'intégration globale.

Les comptes de toutes les sociétés ont été intégrés sur la base de comptes arrêtés au 31 décembre 2018.

Le groupe Manitou ne dispose d'aucune entité ad hoc. Par ailleurs, aucun montage déconsolidant n'a été mis en place sur l'exercice, ni sur les exercices antérieurs.

NOTE 1.5. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS A LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupe d'actifs et de passifs directement liés, sont considérés comme détenus en vue de la vente s'il est hautement probable que leur valeur comptable sera recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par une utilisation continue. En application d'IFRS 5, ces actifs sont alors évalués et comptabilisés au montant le plus faible entre leur valeur nette comptable et leur juste valeur diminuée des frais de cession. Ils cessent d'être amortis à compter de leur qualification en actifs destinés à la vente. Dans le cas de titres mis en équivalence, la mise en équivalence s'arrête dès lors que l'actif remplit les conditions d'application d'IFRS 5.

Les actifs non courants destinés à la vente sont présentés sur une ligne séparée au bilan du groupe, sans retraitement des périodes antérieures.

Au 31 décembre 2018, le groupe considère que la société HMME remplit les conditions d'application de la norme IFRS 5 (voir note 4).

NOTE 1.6. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

Les regroupements d'entreprises intervenus après le 1^{er} janvier 2010 sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises ».

Les actifs identifiables, passifs et passifs éventuels de l'acquise sont comptabilisés à leur juste valeur en date d'acquisition dès lors qu'ils respectent les critères de comptabilisation d'IFRS 3 révisée. Les écarts d'acquisition résiduels représentent les flux de trésorerie attendus des synergies post acquisition au-delà des actifs et des passifs reconnus lors de la première intégration. Les frais de transaction sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus. En cas d'ajustement de prix dans les 12 mois suivants la date d'acquisition, l'évaluation initiale provisoire est ajustée en contrepartie du goodwill. Tout ajustement ultérieur est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du groupe.

En cas d'acquisition d'une participation complémentaire dans une filiale consolidée, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle est comptabilisée en variation des capitaux propres attribuables aux actionnaires.

Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis, mais sont sujets à un test de perte de valeur chaque année.

NOTE 1.7. MÉTHODE DE CONVERSION DES OPÉRATIONS ET TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISES

Les états financiers des sociétés du groupe dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis selon les modalités suivantes :

- actifs et passifs : au cours de clôture à la date de chaque bilan,
- produits et charges du compte de résultat : au cours moyen de l'exercice.

Toutes les différences de conversion en résultant sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres.

Lors de la consolidation, les écarts de change découlant d'investissements nets dans des activités à l'étranger sont imputés aux capitaux propres. Lorsqu'une entité étrangère est cédée, ces différences de conversion sont comptabilisées au compte de résultat dans les pertes et profits de cession.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition d'une activité à l'étranger sont traités comme des actifs et passifs de l'activité à l'étranger et convertis au cours de clôture.

Aucune société du groupe Manitou n'exerce ses activités dans une économie hyperinflationniste.

CONVERSION DES TRANSACTIONS EN MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle sont initialement converties en utilisant le cours en vigueur à la date de l'opération.

Les montants constatés en compte de résultat sont enregistrés :

- en résultat financier pour les différences de conversion relatives aux opérations financières,
- en coûts des biens et des services vendus dans le résultat opérationnel pour les autres différences de conversion.

GAINS ET PERTES DE CHANGE

Les gains et les pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement, après prise en compte des dérivés de couverture sont affectés en « Coût des biens et services vendus ».

NOTE 1.8. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS : COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

La présentation du compte de résultat par destination a pour objectif de :

- rendre la lecture des comptes plus économique et plus proche des opérationnels,
- gérer un référentiel unique de mesure de la performance,
- rendre l'information financière plus accessible aux managers et investisseurs étrangers.

DÉFINITION DES PRINCIPALES LIGNES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR DESTINATION

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est principalement constitué de ventes de matériels neufs de manutention assemblés au sein du groupe ou acquis auprès de tiers, de pièces de rechange et d'accessoires, de location de matériels, de prestations de gestion de parc de matériels et de prestations diverses.

COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS

Le coût des ventes est constitué du coût des biens et des services vendus qui comprennent le coût des matières et des composants, de la main-d'œuvre directement affectable au bien ou au service, de l'ensemble des frais de fonctionnement des activités de production et de logistique. Sont également inclus dans le coût des ventes les amortissements des incorporels, les équipements et les matériels affectés aux activités de production, les coûts de garantie contractuelle, les provisions de dépréciation des stocks et les gains et pertes de change constatés sur les produits d'exploitation en devises résultant de l'écart entre la valorisation au cours du jour de la transaction et le cours du jour du règlement.

MARGE SUR COÛT DES VENTES

La marge sur coût des ventes résulte de la différence entre le chiffre d'affaires et le coût des ventes.

FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et développement sont constitués des frais des personnels affectés à l'innovation, au développement, au design, à la réalisation de prototypes et à l'amélioration des produits. Les activités ont fréquemment recours à des services et à des prestations extérieures et à l'utilisation d'équipements et de matériels dédiés dont les amortissements affecteront la fonction.

Les activités de recherche et développement qui respectent des critères de faisabilité et d'innovation peuvent être activées en immobilisations incorporelles et ultérieurement amorties en coût des ventes. Les dépenses ne respectant pas les critères d'activation sont comptabilisées directement en charges.

FRAIS COMMERCIAUX ET MARKETING

Les frais commerciaux sont principalement constitués de frais de personnels et de coûts associés affectés aux missions de développement des ventes, d'animation des réseaux de concessionnaires, de marketing et de service technique. Sont également intégrés sur cette ligne les commissions sur ventes, frais de promotion, de salon, charges d'assurance crédit, coût des garanties commerciales, frais de déplacement et amortissement des infrastructures associées.

FRAIS ADMINISTRATIFS

Les frais administratifs sont principalement constitués des frais de personnel et coûts associés des fonctions support (ressources humaines, finance, secrétariat général, etc.). Sont également intégrés les amortissements des infrastructures associées à ces fonctions.

CHARGES & PRODUITS NON COURANTS

Les autres produits et charges opérationnels non courants, exclus du résultat opérationnel courant, comprennent :

- les pertes de valeurs (impairment),
- les résultats de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles importants ou inhabituels,
- les frais d'acquisition et d'intégration,
- les produits relatifs à des « Badwill »,
- les résultats de cessions des titres consolidés,
- les coûts de restructuration,
- les éléments inhabituels correspondant à des produits et des charges non usuels par leur fréquence, leur nature et leur montant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel intègre l'ensemble des éléments courants et non courants décrits ci-avant.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

L'agrégat « Résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence » intègre le résultat opérationnel et la quote-part de résultat des sociétés associées.

NOTE 1.9. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

LES FRAIS DE DÉVELOPPEMENT sont comptabilisés en tant qu'actif lorsqu'ils satisfont à l'ensemble des critères suivants :

- le produit ou procédé est clairement identifié et les coûts attribuables à ce produit ou à ce procédé peuvent être identifiés séparément et évalués de façon fiable,
- le produit ou le procédé constitue une nouveauté ou une amélioration substantielle d'un produit ou d'un procédé existant,
- la faisabilité technique de fabrication du produit ou du procédé peut être démontrée,
- l'entreprise a l'intention de produire et de commercialiser ou d'utiliser le produit ou le procédé,
- il existe un marché pour ce produit ou ce procédé ou, en cas d'utilisation interne, son utilité pour l'entreprise peut être démontrée,
- des ressources suffisantes existent et sont disponibles pour achever le développement puis utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle.

Ces frais comprennent principalement les coûts des personnels affectés aux projets, la part des coûts de structure dédiée à l'activité de développement, les coûts d'études externes et les coûts de réalisation des prototypes.

Les frais de développement engagés entre la décision d'entrer dans le développement, l'industrialisation d'un matériel nouveau et la phase de tests et de fabrication en présérie de ce même matériel sont comptabilisés en immobilisations

incorporelles. L'amortissement de l'actif commence lorsque le développement est achevé et que l'actif est prêt à être mis en service.

Les coûts encourus dans le cadre de la mise en place d'un système d'information intégré (ERP) sont comptabilisés en tant qu'actif pour la part relative à la conception détaillée du projet, à la programmation, aux tests et à la documentation, s'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à l'entité et si le coût de cet actif peut être évalué et suivi de façon fiable.

Les frais relatifs à l'étude préalable, à la phase d'analyse fonctionnelle et à la formation des utilisateurs sont enregistrés dans les charges de la période.

ÉVALUATION POSTÉRIEURE : la norme IAS 38 donne la possibilité de réévaluer tout ou partie des immobilisations après la date de transition. Le groupe a décidé de ne pas retenir cette option.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés selon la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

- brevets : 5 ans,
- logiciels informatiques : 3 ans,
- systèmes d'information complexes - ERP : 7 ans,
- frais de développement : 5 ans.

NOTE 1.10. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

COMPTABILISATION INITIALE

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond au coût historique d'acquisition ou de production.

Concernant l'approche par composants, les principes actuellement appliqués sont les suivants :

- en ce qui concerne les bâtiments, la partie « construction » proprement dite (gros œuvre) et la partie « aménagements » (cloisons, électricité, installations air comprimé, etc.) font l'objet de durées d'amortissements différentes (20 à 30 ans pour les constructions et 10 ans pour les aménagements),
- en ce qui concerne le matériel industriel et les autres immobilisations corporelles d'une valeur unitaire significative (supérieure à 50 K€), en fonction de la nature des éléments constitutifs et du rythme d'usure de chacun de ces éléments, les composants dont la valeur unitaire est supérieure à 15 % de la valeur globale de l'immobilisation sont également séparés, de manière à appliquer des durées d'amortissement différentes.

LES AMORTISSEMENTS sont calculés sur la base de la durée probable d'utilisation des différentes catégories de biens et sur le mode linéaire. La base amortissable représente la différence entre le coût de l'actif et la valeur résiduelle, considérée comme nulle pour l'ensemble des biens amortissables.

Les principales durées d'utilisation estimées sont les suivantes :

- constructions : entre 20 et 30 ans selon la qualité des bâtiments construits,
- aménagements des terrains et des constructions : 10 ans,
- matériel industriel : entre 3 et 7 ans selon le type de matériel,
- outillage industriel et moules : 3 ans,
- matériel de transport : 4 ans pour les voitures de tourisme, 5 ans pour les gros véhicules utilitaires,
- matériel de bureau et informatique : entre 3 et 5 ans selon le type d'équipement,
- mobilier de bureau : 10 ans.

MATÉRIELS PRIS OU DONNÉS EN LOCATION

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des sociétés du groupe ont été immobilisés, lorsque leur valeur unitaire est supérieure à 15 K€.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location-financement au bénéfice des clients ne sont pas immobilisés, qu'il s'agisse de matériels préalablement immobilisés, pris en crédit-bail (leasing adossé) ou pris en location (location adossée). Ces actifs sont présentés en créances pour un montant égal à l'investissement net du contrat de location.

Les matériels faisant l'objet de contrats de location simple au bénéfice des clients sont immobilisés dans les catégories d'actifs appropriées. Ils sont amortis sur une durée de 8 ans.

NOTE 1.11. PERTE DE VALEUR D'UN ACTIF IMMOBILISÉ

Les actifs à durée d'utilité indéterminée, par exemple les goodwill, ne sont pas amortis et sont soumis à un test annuel de dépréciation. Les actifs amortis sont revus à chaque clôture, afin d'identifier d'éventuels indices de perte de valeur.

Lorsqu'un indice de perte de valeur interne ou externe existe, la valeur recouvrable de l'actif concerné est appréciée au niveau du groupe d'actifs auquel il appartient (Unité Génératrice de Trésorerie). Les Unités Génératrices de Trésorerie correspondent à des sous-ensembles cohérents produisant des flux de trésorerie indépendants.

Au niveau du groupe Manitou, les principales Unités Génératrices de Trésorerie identifiées correspondent à la fabrication et à la commercialisation de matériel de manutention, à la fabrication de mâts, à la commercialisation de pièces de rechange et accessoires, ainsi qu'au financement des ventes de matériel de manutention auprès d'utilisateurs finaux. Les UGT s'intègrent dans les secteurs opérationnels définis par le groupe.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'un groupe d'actifs correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou à sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure. La valeur d'utilité correspond aux flux de trésorerie actualisés attendus provenant de l'utilisation de l'Unité Génératrice de Trésorerie considérée.

Les flux de trésorerie estimés proviennent de plans sur 5 ans validés par la direction du groupe. Les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de ces plans comprennent notamment l'évolution des marchés dans lesquels les Unités Génératrices de Trésorerie opèrent, les évolutions des prix de vente des produits et des prix d'achat des matières et des composants. Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital établi par le groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT considérée, une dépréciation est enregistrée en résultat opérationnel non courant en diminution de l'actif ou du groupe d'actifs concerné.

NOTE 1.12. VALORISATION ET DÉPRÉCIATION DES STOCKS

Les méthodes adoptées pour la valorisation des stocks et le calcul des dépréciations de stocks sont conformes à la norme IAS 2. Les stocks ont été valorisés sur les bases suivantes :

- marchandises : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- matières premières : valorisées au prix d'achat moyen pondéré,
- produits semi-ouvrés, en cours de fabrication et produits finis : valorisés au prix de revient de fabrication (matières premières au coût réel, machines et main-d'œuvre au coût réel).

Les produits semi-ouvrés et finis sont valorisés sur la base d'un niveau d'activité normal.

Par ailleurs, des provisions pour dépréciation des stocks ont été comptabilisées lorsque la valeur nette de réalisation des biens et marchandises est inférieure à leur prix de revient.

NOTE 1.13. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES ACTIFS FINANCIERS

En application d'IFRS 9, les actifs financiers sont classés suivant l'une des trois catégories suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat,
- Actifs financiers évalués au coût amorti,
- Actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

NOTE 1.13.1. CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Les créances de financement des ventes sont évaluées au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. S'il existe des indications objectives d'une perte de valeur, une dépréciation est enregistrée. Le montant de la perte constatée est enregistré en compte de résultat.

NOTE 1.13.2. ACTIFS FINANCIERS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur et la variation de cette juste valeur est enregistrée dans les autres éléments du résultat global.

Ils incluent notamment l'actif lié au plan SERP (Supplemental Employment Retirement Plan) de la filiale américaine (voir note 10.2).

NOTE 1.13.3. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à court terme, très liquides, facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques significatifs de fluctuations.

Les valeurs mobilières de placement sont réévaluées à leur juste valeur par le compte de résultat.

NOTE 1.13.4. ACTIFS FINANCIERS À COURT TERME

Ce poste comprend principalement des instruments financiers dérivés dont la comptabilisation est précisée en note 1.16.

NOTE 1.14. ÉVALUATION ET COMPTABILISATION DES PASSIFS FINANCIERS

NOTE 1.14.1. EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction directement attribuables. À chaque clôture, ces emprunts sont évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières comprennent donc les intérêts ainsi qu'un étalement des coûts encourus sur la durée de l'emprunt.

NOTE 1.14.2. VALORISATION DES PACTES D'ACTIONNAIRES (PUTS DE MINORITAIRES)

La société Manitou BF SA a conclu des pactes définissant les modalités de rachat de parts détenues par des actionnaires minoritaires dans des filiales consolidées en intégration globale. En l'absence de norme ou d'interprétation spécifique, la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe. La variation du passif financier relative à l'évolution d'un exercice à l'autre de la juste valeur de l'engagement envers les actionnaires minoritaires est également comptabilisée en passif financier par prélèvement sur les intérêts minoritaires et, pour la part excédant la valeur des intérêts minoritaires, sur les capitaux propres part du groupe.

NOTE 1.15. PRINCIPES D'ÉVALUATION À LA JUSTE VALEUR

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes (voir note 10).

La juste valeur est déterminée :

- soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1),
- soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du groupe ou de la contrepartie (niveau 2),
- soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

NOTE 1.16. INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS ET OPÉRATIONS DE COUVERTURE

Le groupe utilise divers instruments financiers dérivés afin de réduire son exposition aux risques de taux et de change.

Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan et évalués à leur juste valeur à la date de conclusion du contrat. La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée au compte de résultat, sauf dans le cas de couverture de flux de trésorerie.

Les instruments dérivés désignés comme des instruments de couverture sont classés par catégorie de couverture en fonction de la nature des risques couverts. La comptabilité de couverture est applicable, si et seulement si, les conditions suivantes sont réunies : l'élément couvert et l'instrument de couverture sont éligibles, une relation de couverture est clairement identifiée, formalisée et documentée dès sa date de mise en place et il existe une relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture.

L'inefficacité est portée au compte de résultat à chaque date d'arrêt.

Le traitement comptable des instruments financiers qualifiés d'instruments de couverture, et leur impact au compte de résultat et au bilan, est fonction du type de relation de couverture :

Couvertures de flux de trésorerie : la part efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est directement enregistrée en contrepartie des autres éléments du résultat global. Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global. Ces montants sont reclassés au compte de résultat symétriquement au mode de comptabilisation des éléments couverts, soit principalement en marge brute pour la part efficace des couvertures des opérations commerciales, et en résultat financier pour les couvertures d'opérations financières ainsi que la valeur temps des couvertures des opérations commerciales.

Couvertures de juste valeur : la composante couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur au titre du risque couvert. La variation de cette juste

valeur est enregistrée au compte de résultat et est compensée, à l'inefficacité près, par la comptabilisation en résultat des variations symétriques de juste valeur des instruments financiers utilisés en couverture.

NOTE 1.17. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

Les titres d'auto-contrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres, quelle que soit leur affectation future (IAS 32).

Lors de la cession des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du groupe et, dès qu'il est encaissé, en trésorerie. Aucun profit ou perte n'est donc comptabilisé dans le résultat de l'exercice.

NOTE 1.18. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS

OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS MANITOU BF

Conformément à IFRS 2, les options d'achat d'actions attribuées à des salariés et aux mandataires sociaux du groupe après le 7.11.2002 ont été évaluées à leur juste valeur à leur date d'attribution définie comme étant la date à laquelle le Conseil d'administration (ou le Directoire pour les exercices antérieurs à 2009) consent à attribuer les options au profit des salariés ou des mandataires sociaux concernés. Les options d'achat d'actions ont été valorisées sur la base d'un modèle binomial en se basant sur les hypothèses suivantes mesurées à la date d'attribution de chacun des plans :

- prix d'exercice,
- cours de l'action à la date d'attribution,
- durée de vie estimée,
- taux sans risque correspondant à la durée de vie estimée des options (obligation d'état long terme à zéro coupon),
- volatilité estimée,
- taux de dividende par action.

La juste valeur ainsi déterminée est prise en compte de manière linéaire sur toute la période d'acquisition des droits (4 ans).

Aucune nouvelle attribution n'a été réalisée sur l'exercice.

NOTE 1.19. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

GARANTIE

Une provision est constituée pour couvrir le coût estimé de la garantie des machines et des pièces détachées au moment de leur vente aux réseaux ou à la clientèle finale. Elle couvre la garantie contractuelle, ainsi que son éventuelle extension après étude au cas par cas. La provision est établie sur la base de projections de données statistiques historiques.

Une provision peut aussi être comptabilisée dans le cadre d'une campagne de rappel d'un matériel spécifique pour résoudre un dysfonctionnement significatif ou dangereux. Dans ce cas, la provision est évaluée en appliquant le coût unitaire de remise à niveau au parc de machines concerné.

MESURES DE RESTRUCTURATION / INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Le coût estimé des mesures de restructuration et des indemnités de fin de contrat de travail est pris en charge et comptabilisé en provision lorsqu'elles ont fait l'objet d'un plan détaillé et d'une annonce ou d'un début d'exécution.

NOTE 1.20. AVANTAGES AU PERSONNEL

Le groupe met en œuvre un certain nombre de régimes d'avantages au personnel, régimes à cotisations définies ou régimes à prestations définies :

- les régimes à cotisations définies désignent des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le groupe Manitou verse des cotisations à une entité indépendante. Dans ce cas, le groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer les prestations dues au titre des services rendus. Les cotisations sont comptabilisées en charges de personnel lorsqu'elles sont exigibles.
- les engagements résultant de régimes à prestations définies, ainsi que leurs coûts, sont évalués selon la norme IAS 19 révisée en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Les engagements correspondant aux avantages accordés sont évalués en prenant en compte des hypothèses démographiques et économiques propres à chaque entité concernée. Ils sont ramenés à leur valeur actuelle en utilisant un taux d'actualisation basé sur les taux d'intérêt des obligations de première catégorie. Les catégories de plans à prestations définies existant au sein du groupe Manitou ainsi que les principales hypothèses utilisées sont détaillées dans la note 19 aux états financiers consolidés.

Les écarts actuariels générés par la révision des hypothèses sont enregistrés en réserves au 31 décembre 2018.

La charge nette de l'exercice correspond à la somme du coût des services rendus, du coût lié à la désactualisation, du rendement attendu des actifs du régime et si applicable des coûts de gestion des actifs.

NOTE 1.21. IMPÔTS

Conformément à la norme IAS 12 « Impôt sur le résultat », des impôts différés sont constatés sur toutes les différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales, selon la méthode du report variable. Les actifs et les passifs d'impôts différés sont systématiquement comptabilisés. Les actifs d'impôts différés sont dépréciés en fonction de leur probabilité de réalisation future.

Au sein d'une même entité fiscale, les impôts différés actifs et passifs sont présentés de manière compensée, dès lors que celle-ci a le droit de compenser ses actifs et ses passifs d'impôts exigibles.

Le groupe a par ailleurs considéré que la CVAE française avait des caractéristiques proches de certains autres impôts et taxes à l'étranger, par exemple l'IRAP italien, déjà analysé par les émetteurs concernés comme relevant du champ d'application de la norme IAS 12. Conformément aux dispositions d'IAS 12, le montant total de la charge courante et différée relative à la CVAE est présenté sur la ligne « impôts » du compte de résultat.

NOTE 1.22. TRAITEMENT DES SUBVENTIONS

Les subventions publiques sont comptabilisées dès lors qu'il existe une assurance raisonnable que ces dernières seront reçues et que le groupe sera à même de se conformer aux conditions d'attribution.

Les subventions relatives à des actifs amortissables sont comptabilisées initialement au passif du bilan et rapportées au compte de résultat au rythme de l'amortissement des actifs considérés.

Le crédit d'impôt recherche est comptabilisé comme une subvention en résultat de la période.

NOTE 1.23. INFORMATION SECTORIELLE

Conformément à la norme IFRS 8, les informations par secteurs opérationnels sont établies sur la base des reportings opérationnels transmis au management du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Elles intègrent les éléments suivants :

- chiffre d'affaires,
- résultat opérationnel,
- résultat opérationnel après quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence, qui sont les indicateurs de performance des divisions.

Les secteurs présentés au titre de l'information sectorielle sont les divisions MHA, CEP et S&S.

NOTE 1.24. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

Le chiffre d'affaires est égal à l'ensemble des produits résultant de la vente des produits du groupe, des différents produits de négoce et des prestations de services associées à ces ventes. Il figure net de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de produits sont comptabilisées lorsque le groupe a honoré son engagement de prestation envers l'acquéreur, et que le transfert du contrôle lié aux produits lui a été transféré, c'est-à-dire en général au moment où ceux-ci sont mis à la disposition du réseau de distribution s'il s'agit de concessionnaires indépendants, ou lors de leur livraison au client final pour les ventes directes. Dans le cas des prestations de services, le produit est reconnu lorsque la prestation est réalisée. Ainsi, pour les extensions de garantie, le revenu est reconnu au fur et à mesure de la réalisation de la prestation.

NOTE 1.25. MODALITÉS DE CALCUL DU RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat net de l'exercice attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Pour le calcul du résultat dilué par action, le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de Manitou BF ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions en circulation sont ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

NOTE 2 COMPARABILITÉ DES EXERCICES

Les impacts de l'application des nouvelles normes IFRS 9 et IFRS 15, tels que décrits dans la note 1.2.1 sont résumés ci-après.

IFRS 9 « INSTRUMENTS FINANCIERS »

COMPTE DE RESULTAT

en milliers d'euros	31.12.2017 Publié	IFRS 9	31.12.2017 Retraité
Chiffre d'affaires	1 590 968		1 590 968
Coût des biens et services vendus	-1 332 246	-145	-1 332 391
Frais de recherche et développement	-20 800		-20 800
Frais commerciaux, marketing et service	-94 701		-94 701
Frais administratifs	-49 696		-49 696
Autres produits et charges d'exploitation	1 920		1 920
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	95 445	-145	95 300
Perte de valeur des actifs	0		0
Autres produits et charges opérationnels non courants	-4 966		-4 966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	90 479	-145	90 334
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	2 447		2 447
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	92 926	-145	92 781
Produits financiers	16 556		16 556
Charges financières	-22 001	-26	-22 027
Résultat financier	-5 446	-26	-5 472
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	87 480	-171	87 309
Impôts	-27 260	57	-27 203
RÉSULTAT NET	60 220	-114	60 106
Part du groupe	60 069	-114	59 955
Intérêts minoritaires	151		151

BILAN - IMPACTS SUR LES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Primes	Actions propres	Réserves	Résultat de l'exercice	Écart de conversion	Écart de réévaluation	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	Intérêts minoritaires	TOTAL GÉNÉRAL DES CAPITAUX PROPRES
Situation au 31.12.2016 publiée	39 557	44 749	-24 088	384 150	42 912	23 698	908	511 886	72	511 958
IFRS 9				-198	198			0		0
Situation au 31.12.2016 retraitée	39 557	44 749	-24 088	383 952	43 110	23 698	908	511 886	72	511 958
Situation au 31.12.2017 publiée	39 622	45 529	-24 305	412 744	60 069	-3 440	908	531 126	1 975	533 100
IFRS 9				114	-114			0		0
Situation au 31.12.2017 retraitée	39 622	45 529	-24 305	412 858	59 955	-3 440	908	531 126	1 975	533 100

**IFRS 15 « PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS » :
COMpte DE RÉSULTAT PAR DIVISION**

	MHA	CEP	S&S	IFRS 15	MHA	CEP	S&S	IAS 18
	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	31.12.2018	Material Handling and Access	Compact Equipment Products	Services & Solutions	31.12.2018
Chiffre d'affaires	1 294 087	313 509	275 982	1 883 578	1 300 473	313 509	271 914	1 885 896
Coût des biens et services vendus	-1 095 976	-270 552	-203 270	-1 569 798	-1 095 976	-270 552	-203 270	-1 569 798
R&D, marketing, frais commerciaux, service & admin	-98 161	-33 573	-52 706	-184 440	-98 161	-33 573	-52 706	-184 440
Résultat opérationnel courant	99 950	9 384	20 006	129 340	106 335	9 384	15 938	131 658
% CA	7,7 %	3,0 %	7,2 %	6,9 %	8,2 %	3,0 %	5,9 %	7,0 %
Résultat opérationnel	97 423	8 970	19 710	126 104	103 808	8 970	15 642	128 421
Résultat opérationnel après quote-part MEE	97 439	8 970	22 020	128 431	103 824	8 970	17 952	130 748
Résultat financier				-5 974				-5 974
Résultat avant impôts				122 456				124 774
Impôts				-38 103				-38 720
Résultat net				84 354				86 054
% CA				4,5 %				4,6 %

BILAN - IMPACT IFRS 15 SUR LES CAPITAUX PROPRES D'OUVERTURE

ACTIF

en milliers d'euros	31.12.2017*	Première application IFRS 15	01.01.2018
ACTIF NON COURANT	238 596	1 880	240 476
ACTIF COURANT	859 762	3 251	863 013
dont STOCKS ET EN-COURS	451 400	3 251	454 651
TOTAL GÉNÉRAL	1 098 358	5 131	1 103 489

PASSIF

en milliers d'euros	31.12.2017*	Première application IFRS 15	01.01.2018
Capital social	39 622		39 622
Primes	45 529		45 529
Actions propres	-24 305		-24 305
Réserves consolidées	413 765	-4 886	408 879
Écarts de conversion monétaire	-3 440		-3 440
Résultat (part du Groupe)	59 955		59 955
CAPITAUX PROPRES (part du Groupe)	531 126	-4 886	526 240
INTÉRÊTS MINORITAIRES	1 974	-8	1 966
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES	533 100	-4 894	528 206
PASSIF NON COURANT	98 585		98 585
PASSIF COURANT	466 672	10 025	476 697
dont Autres dettes	118 402	10 025	128 427
TOTAL GÉNÉRAL	1 098 358	5 131	1 103 489

*Les états financiers consolidés présentés en comparatif tiennent compte de l'application rétrospective d'IFRS 9.

NOTE 3 SUIVI DU LITIGE POUR CONTREFAÇON

LITIGE JCB

En mai 2017, le groupe Manitou a été assigné par la société JC Bamford Excavators Limited (JCB), en France, au Royaume-Uni puis en Italie pour la contrefaçon alléguée de deux brevets européens se rapportant à certaines caractéristiques concernant le système de commande de la coupure de surcharge de certains chariots télescopiques fabriqués et/ou commercialisés dans ces trois pays.

Sur le plan financier, le demandeur réclamait en mai 2017 devant le tribunal français une provision de 20 millions d'euros à parfaire, portée en juin 2018 par JCB à 50 millions d'euros. Ses demandes financières devant le tribunal anglais n'étaient pas chiffrées et ne le sont toujours pas à la date de publication de ce rapport, mais l'assignation indique qu'à des fins procédurales la valeur commerciale de la demande est estimée à un montant supérieur à 10 millions de livres sterling. Pour l'Italie, l'assignation ne précise aucune demande chiffrée.

1. En France, la procédure judiciaire sur ce litige s'est poursuivie au cours de l'année 2018.

Dans le cadre d'un incident de procédure, JCB a sollicité des mesures d'interdiction provisoire contre Manitou BF. Une décision a été rendue par le juge de la mise en état le 31 janvier 2019, qui a débouté la société JCB de sa demande en interdiction provisoire sur le premier brevet sur lequel JCB fonde ses allégations et, concernant le deuxième brevet, a interdit provisoirement à Manitou BF, la fabrication, l'offre en vente, la location et la détention d'une ancienne configuration de certains chariots élévateurs télescopique. Cette décision n'a aucune incidence sur l'activité de Manitou BF dans la mesure où elle porte sur le système de commande de certains modèles produits et vendus avant août 2017 qui ne sont donc plus fabriqués par Manitou BF à ce jour, ce qu'a souligné l'ordonnance. Manitou BF a fait appel de cette décision.

A l'occasion du même incident, Manitou BF avait proposé à titre subsidiaire, si le juge estimait la demande d'interdiction bien fondée, la mise en place en remplacement des interdictions d'une garantie bancaire de 470 000 euros pour les deux brevets. Cette proposition est devenue sans objet pour le premier brevet, pour lequel le juge n'a pas prononcé d'interdiction. JCB a produit une expertise évaluant son préjudice à 160 millions d'euros (pour les deux brevets) à l'appui d'une demande que la garantie, si elle était ordonnée, soit de 30 millions d'euros (également pour les deux brevets). Cette proposition n'a pas été retenue par le juge, pas plus que la demande d'astreinte de JCB de 100 000 euros par jour de retard, l'astreinte prononcée par le juge étant de 1 000 euros par infraction, la décision ayant souligné que le préjudice allégué par JCB concerne le seul système de commande de coupure de surcharge et non la machine dans sa globalité.

2. Au Royaume Uni, la procédure n'a pas progressé au cours de l'année 2018, JCB n'effectuant aucunes diligences à cet effet. Une audience de procédure (« Case Management Conférence ») s'est tenue en janvier 2019 après que JCB a finalement effectué les diligences qui lui incombent. Le calendrier du litige sur l'année à venir a été établi.

3. En Italie, la procédure reste dans une phase préliminaire.

Enfin, en décembre 2018, JCB a fait signifier au groupe Manitou une nouvelle assignation en contrefaçon portant sur un troisième brevet en France et au Royaume-Uni. Cette assignation reprend la demande de provision d'un montant de 50 millions d'euros présentée dans la première procédure introduite en France par JCB. Elle a fait l'objet d'une jonction d'instances au Royaume-Uni mais demeure séparée en France.

Le groupe Manitou reste en complet désaccord avec les allégations de JCB et poursuit sa défense avec la plus grande vigueur.

En l'état de l'avancement des procédures, le risque financier susceptible d'être encouru est difficile à estimer de manière fiable. De plus, une sortie de ressource significative au titre de ces demandes semble peu probable eu égard aux éléments avancés par le groupe Manitou pour se défendre. Par conséquent, aucune provision au titre de ces demandes n'a été comptabilisée dans les comptes du groupe.

NOTE 4 ÉVOLUTION DE PÉRIMÈTRE

HMME - HANGZHOU MANITOU MACHINERY EQUIPEMENT

Le groupe Manitou est en négociation exclusive pour céder sa participation dans la société HMME (Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.). Suite à cette négociation, le groupe considère qu'au 31 décembre 2018, les conditions d'application de la norme IFRS 5 sur les actifs non courants destinés à la vente sont remplies du fait de la haute probabilité de réalisation de la vente.

Cette cession porte sur une société quasi dormante depuis plusieurs années et ne concerne pas le partenariat que le groupe Manitou entretient avec le Groupe Hangcha sur le design et l'assemblage de chariots industriels.

Ainsi, les titres mis en équivalence de la société HMME sont classés séparément sur la ligne « Actifs non courants destinés à la vente » et sont évalués au plus bas de la valeur comptable ou du prix de cession estimé, net des coûts relatifs à la cession.

L'appréciation à la juste valeur établie en tenant compte des négociations avec l'acquéreur a généré la comptabilisation d'une perte non récurrente de 0,3 M€.

MANITOU SOUTHERN AFRICA - CESSIION D'UNE PARTICIPATION MINORITAIRE DE 26 %

Le 5 novembre 2018, Manitou BF a cédé 26 % du capital social de sa filiale Manitou Southern Africa (jusqu'alors filiale à 100 %) au fonds Columba Leadership Trust.

Cette opération se traduit par une diminution du pourcentage d'intérêts sans changement de méthode de consolidation. Le résultat de cession a été comptabilisé en capitaux propres.

Lors de cette opération, Manitou BF a consenti à Columba Trust un engagement de rachat de sa participation (put sur minoritaires). Ce put a été enregistré en tant que dette financière à long terme pour sa juste valeur actualisée au prix d'exercice, avec une contrepartie capitaux propres pour un montant de 1,2 million d'euros au 31 décembre 2018.

NOTE 5 INFORMATION SUR LES SECTEURS OPÉRATIONNELS

Le groupe est organisé en trois divisions, deux divisions produits et une division services : La division produits MHA (Material Handling and Access – matériel de manutention et nacelles) regroupe les sites de production français et italien dédiés en particulier aux chariots télescopiques, aux chariots élévateurs industriels et tout-terrain, aux chariots embarqués et aux nacelles élévatrices. Elle a pour mission d'optimiser le développement et la production de ces matériels de marque Manitou.

La division produits CEP (Compact Equipment Products – matériel compact) a pour mission d'optimiser le développement et la production des chargeuses compactes sur roues, sur chenilles et articulées, des tractopelles et des télescopiques de marques Gehl, Mustang by Manitou et Manitou.

La division S&S (Services & Solutions) regroupe l'ensemble des activités de services à la vente (approches financements, contrats de garantie, contrats de maintenance, full service, gestion de flotte, etc.), de services après-vente (pièces de rechange, formation technique, gestion des garanties, gestion de l'occasion, etc.) et de service aux utilisateurs finaux (géo-localisation, formation utilisateurs, conseils, etc.). Cette division a pour objectif de bâtir les offres de services permettant de répondre aux attentes de chacun de nos clients dans notre chaîne de valeur et d'accroître le chiffre d'affaires résilient du groupe.

Ces trois divisions conçoivent et assemblent les produits et les services qui sont distribués par l'organisation commerciale et marketing aux concessionnaires et grands comptes du groupe répartis dans 140 pays.

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ PAR DIVISIONS MHA, CEP, S&S

31.12.2018 en milliers d'euros	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires	1 294 087	313 509	275 982	1 883 578
Coût des biens et services vendus	-1 095 976	-270 552	-203 270	-1 569 798
Frais de recherche et développement	-19 888	-4 019		-23 908
Frais commerciaux, marketing et service	-47 183	-15 219	-42 714	-105 116
Frais administratifs	-32 378	-13 911	-9 863	-56 152
Autres produits et charges d'exploitation	1 289	-424	-128	736
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	99 950	9 384	20 006	129 341
Perte de valeur des actifs	-339			-339
Autres produits et charges opérationnels non courants	-2 188	-414	-296	-2 898
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	97 423	8 970	19 710	126 104
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	16		2 310	2 326
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	97 439	8 970	22 020	128 431

31.12.2017 en milliers d'euros	MHA Material Handling and Access	CEP Compact Equipment Products	S&S Services & Solutions	Total
Chiffre d'affaires	1 095 217	244 029	251 722	1 590 968
Coût des biens et services vendus	-931 954	-214 385	-186 052	-1 332 391
Frais de recherche et développement	-17 042	-3 758		-20 800
Frais commerciaux, marketing et service	-43 168	-14 240	-37 293	-94 701
Frais administratifs	-28 002	-12 260	-9 434	-49 696
Autres produits et charges d'exploitation	894	694	332	1 920
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	75 944	80	19 275	95 300
Perte de valeur des actifs				
Autres produits et charges opérationnels non courants	-4 970	262	-258	-4 966
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	70 974	342	19 017	90 334
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-387		2 834	2 447
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL APRÈS QUOTE-PART DE RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS MEE	70 587	342	21 851	92 781

L'activité de distribution de pièces de rechange et d'accessoires intégrée dans la division Services & Solutions bénéficie de services portés par les divisions MHA et CEP (R&D, qualification des pièces, qualification des fournisseurs), de la base installée de machines vendues, ainsi que de la notoriété des marques développées par ces mêmes divisions.

Afin de rémunérer l'ensemble de ces bénéfices, le reporting par division suivi par le groupe intègre une redevance de la division Services & Solutions aux divisions MHA et CEP. Cette redevance est calculée sur la base de comparables externes de distributeurs de pièces indépendants dont le résultat opérationnel médian sur

une période de 5 ans ressort respectivement à 4,25 % en Europe et à 4,87 % aux USA, principales zones sur lesquelles la division S&S opère. Cette redevance est intégrée dans chaque division sur la ligne « Coût des biens et services vendus », qui correspond donc aux charges de biens et services vendus nets des charges ou des produits de redevances.

Les actifs et flux de trésorerie, de même que les dettes, ne sont pas alloués aux différentes divisions, les informations par secteurs opérationnels utilisées par le management du groupe n'intégrant pas ces différents éléments.

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR DIVISION ET ZONE GÉOGRAPHIQUE

31.12.2018 en milliers d'euros	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	463 165	621 991	99 204	109 727	1 294 087
CEP	18 460	42 855	202 583	49 611	313 509
S&S	96 923	90 958	48 494	39 606	275 982
TOTAL	578 548	755 804	350 282	198 944	1 883 578

31.12.2017 en milliers d'euros	Europe du Sud	Europe du Nord	Amériques	APAM	Total
MHA	421 824	490 891	79 330	103 171	1 095 217
CEP	13 803	32 547	162 793	34 886	244 029
S&S	87 019	78 494	50 923	35 286	251 722
TOTAL	522 646	601 932	293 046	173 343	1 590 968

NOTE 6 GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

NOTE 6.1. ÉVOLUTION DE LA VALEUR NETTE COMPTABLE

	en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisition	Sortie	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2018
Goodwill		67 952					3 406	71 358
Frais de développement		66 457	9 469				1 104	77 029
Marques		26 682					1 265	27 948
Autres immobilisations incorporelles		79 905	5 661	-83		41	1 517	87 041
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		173 044	15 130	-83		41	3 886	192 018

	en milliers d'euros	31.12.2017	Dotation	Reprise	Var périmètre	Autres	Écart de conversion	Amort. et pertes de valeur 31.12.2018
Goodwill		-67 663					-3 406	-71 070
Frais de développement		-41 680	-5 692				-517	-47 888
Marques		-26 682					-1 265	-27 948
Autres immobilisations incorporelles		-67 588	-3 893	83			-1 452	-72 849
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		-135 950	-9 585	83			-3 234	-148 685

	en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Goodwill		288	288
Frais de développement		24 777	29 141
Marques			
Autres immobilisations incorporelles		12 317	14 192
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		37 094	43 333

Les principaux investissements incorporels 2018 concernent les frais de développement pour 9,5 M€ et les systèmes d'information pour 5,7 M€.

Pour mémoire les pertes de valeur enregistrées sur les actifs incorporels hors goodwill au 31 décembre 2018 s'élèvent à :

	en milliers d'euros	31.12.2018
Frais de développement		-1 114
Marques		-27 948
Autres immobilisations incorporelles		-27 141
TOTAL		-56 203

NOTE 6.2. DÉTAIL DES GOODWILLS NETS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Manitou Portugal SA		71	71
Manitou Italia (ex OMCI)		174	174
Autres		43	43
TOTAL		288	288

NOTE 6.3. DÉPRÉCIATION DES GOODWILLS

Les principaux critères retenus lors de l'élaboration des tests de dépréciation sont détaillés dans la note 8.

NOTE 7 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	en milliers d'euros	31.12.2017	Acquisition	Cessions	Var. périmètre	Autres	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2018
Terrains		33 068	3 047	-25		816	115	37 022
Constructions		153 263	1 370	-30		4 054	1 256	159 912
Installations techniques, matériel et outillages		177 403	6 424	-1 231		4 568	1 871	189 033
Autres immobilisations corporelles		90 787	25 665	-629		-11 788	-806	103 229
Immobilisations corporelles en cours		4 281	15 637	0		-6 944	112	13 085
TOTAL		458 802	52 142	-1 915	0	-9 295	2 548	502 282

en milliers d'euros	31.12.2017	Dotation	Reprise	Var p�rim�tre	Autres	�cart de conversion	Amort. et pertes de valeur 31.12.2018
Terrains	-8 075	-855	0		0	-56	-8 986
Constructions	-91 419	-6 143	23		0	-652	-98 189
Installations techniques, mat�riel et outillages	-144 180	-11 164	1 216		116	-1 528	-155 541
Autres immobilisations corporelles	-61 811	-7 839	557		4 683	497	-63 912
Immobilisations corporelles en cours	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	-305 485	-26 001	1 796	0	4 799	-1 740	-326 629

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Terrains	24 993	28 036
Constructions	61 844	61 723
Installations techniques, mat�riel et outillages	33 223	33 491
Autres immobilisations corporelles	28 976	39 317
Immobilisations corporelles en cours	4 281	13 085
TOTAL	153 317	175 652

Les investissements r alis s en 2018 s' l vent   52,2 M  contre 32,5 M  en 2017. Ils comprennent 17,5 M  de terrains et infrastructures, 12,5 M  d'outils industriels, 19,1 M  de mat riel de flotte de location et 3,1 M  d'autres projets.

NOTE 8 D PR CIATION DES ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS

Au 31 d cembre 2018, le groupe Manitou ne dispose pas de goodwill ou d'autres actifs   dur e d'utilit  ind termin e n cessitant des tests de valeur annuels. Seuls les actifs amortis, en particulier les frais de d veloppement, sont soumis   des tests lorsqu'un indice de perte de valeur existe. La revue des indicateurs n'a pas amen  le groupe   constater de d pr ciation au titre de l'exercice 2018.

NOTE 9 ENTREPRISES ASSOCI ES

NOTE 9.1.  VOLUTION DES PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCI ES

Consid rant que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sur les actifs non courants destin s   la vente sont remplies, la soci t  HMME, initialement mise en  quivalence, a  t  class e au 31 d cembre 2018 en actifs non courants destin s   la vente (cf. note 4).

en milliers d'euros	31.12.2017	Quote-part du r�sultat net	Dividendes	Variation de p�rim�tre	Changement de m�thode	Reclassement	Inc. Mon�taire	31.12.2018
Manitou Finance France SAS	12 013	898	-1 840	0	-158	0	0	10 913
Manitou Finance Ltd.	8 773	1 412	-3 046	0	10	0	-54	7 095
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	543	16	0	0	0	-554	-5	0
TOTAL	21 329	2 326	-4 886	0	-148	-554	-59	18 008

NOTE 9.2. QUOTE-PART DE R SULTAT ET DE CAPITAUX PROPRES DES ENTREPRISES ASSOCI ES

en milliers d'euros	R�sultat		Capitaux propres*	
	31.12.2017	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Manitou Finance France SAS	1 157	898	-558	-1 658
Manitou Finance Ltd.	1 677	1 412	3 901	2 222
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	-387	16	-709	-698
TOTAL	2 447	2 326	2 634	-134

* Contribution des entreprises associ es dans les capitaux propres du groupe (quote-part des capitaux propres de la soci t  mise en  quivalence, net de la valeur des titres)

NOTE 9.3. D TAIL PAR SOCI T  DES  L MENTS SIGNIFICATIFS

31.12.2018						
en milliers d'euros	Activit�	Chiffre d'affaires	R�sultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part d�tenue
Manitou Finance France SAS	Financement	3 849	1 833	150 450	22 272	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	5 621	2 881	177 345	14 482	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	1 461	32	2 744	1 107	50%

31.12.2017						
en milliers d'euros	Activit�	Chiffre d'affaires	R�sultat net	Total bilan	Actif net	Quote-part d�tenue
Manitou Finance France SAS	Financement	3 805	2 362	153 667	24 518	49%
Manitou Finance Ltd.	Financement	6 357	3 422	134 583	17 905	49%
Hangzhou Manitou Machinery Equipment	Production	3 455	-775	2 283	1 085	50%

NOTE 10 INSTRUMENTS FINANCIERS

NOTE 10.1. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - ACTIF

	en milliers d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2018 Total bilan
Actifs financiers non courants	Note 10.2	3 620	85	5 003	8 708
Actifs financiers courants	Note 10.3		18	4 394	4 412
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10.4			27 623	27 623
Créances de financement des ventes - part non-courante	Note 13		8 210		8 210
Autres actifs non courants			375		375
Clients	Note 12		361 685		361 685
Créances de financement des ventes - part courante	Note 13		2 487		2 487
Autres créances courantes	Note 15		41 538		41 538
TOTAL		3 620	414 398	37 020	455 038

	en milliers d'euros	Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	Actifs financiers évalués au coût amorti	Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	31.12.2017 Total bilan
Actifs financiers non courants	Note 10.2	3 582	51	2 024	5 657
Actifs financiers courants	Note 10.3		23	2 731	2 754
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10.4			39 570	39 570
Créances de financement des ventes - part non courante	Note 13		3 840		3 840
Autres actifs non courants			348		348
Clients	Note 12		324 593		324 593
Créances de financement des ventes - part courante	Note 13		1 713		1 713
Autres créances courantes	Note 15		32 348		32 348
TOTAL		3 582	362 916	44 325	410 823

Les actifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2) (cf. note 1.15) à l'exception de certains équivalents de trésorerie (note 10.4) évalués en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1).

NOTE 10.2. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2017	Variation	Juste valeur	Recyclage	Écart de conversion	Var. périmètre	Autres.	31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ⁽¹⁾	3 582	95	-220	0	163	0	0	3 620
Dérivés	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres actifs financiers non courants	2 075	78	0	2 879	55	0	0	5 088
TOTAL	5 657	173	-220	2 879	219	0	0	8 708

⁽¹⁾ dont 3 565 k€ relatifs au SERP de la filiale américaine (note 19.1)

NOTE 10.3. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

Les valeurs mobilières de placement ont été valorisées à leur juste valeur à la date de clôture :

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Actifs financiers à la juste valeur par les autres éléments du résultat global	3	3
Dérivés	1 945	3 688
Actifs financiers évalués au coût amorti	23	18
Autres actifs financiers courants	781	704
TOTAL	2 754	4 412

NOTE 10.4. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

en milliers d'euros	31.12.2017	Montant net 31.12.2018
Disponibilités	35 657	24 586
Dépôts à terme et autres	3 913	3 037
SICAV monétaires & autres	0	0
TOTAL	39 570	27 623

NOTE 10.5. RÉCONCILIATION DES LIGNES DU BILAN - PASSIF

Les différentes catégories de passifs financiers à la date de clôture sont les suivantes. Elles sont détaillées dans la note 10.6 ci-dessous.

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Passifs financiers non courants	Note 10.6	47 899	38 477
Autres passifs non courants		2 677	3 101
Passifs financiers courants	Note 10.6	70 402	141 658
Fournisseurs	Note 20	260 063	292 715
Autres dettes courantes	Note 20	118 402	148 640
TOTAL		499 443	624 592

Les passifs financiers sont évalués à partir de techniques de valorisation interne (niveau 2), cf. note 1.15.

NOTE 10.6. DETTE NETTE

La dette nette du groupe est la suivante :

		31.12.2017	31.12.2018
Total passifs financiers courants	Note 10.6	70 402	141 658
Total passifs financiers non-courants	Note 10.6	47 899	38 477
Total dette brute		118 301	180 135
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Note 10.4	-39 570	-27 623
Actifs financiers courants	Note 10.3	-2 754	-4 412
TOTAL DETTE NETTE		75 977	148 100

Les principes d'évaluation et de comptabilisation des passifs financiers sont définis en note 1.14.

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018 Courant
Financements à court terme et découverts bancaires		5 435	28 123
Emprunts bancaires		47 108	86 384
Emprunts sur locations financement		196	259
Dettes financières relatives aux ventes avec recours	Note 13	0	0
Dérivés passifs - change et taux		2 103	5 200
Emprunts obligataires		6 972	12 455
Autres emprunts		8 118	8 780
Engagements de rachats de titres de minoritaires		470	457
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS		70 402	141 658

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018 Non courant	un à cinq ans	+ cinq ans
Emprunts bancaires		6 569	4 664	4 128	536
Emprunts sur locations financement		141	355	355	0
Dettes financières relatives aux ventes avec recours	Note 13	0	0	0	0
Dérivés passifs - taux		0	0	0	0
Emprunts obligataires		37 211	24 841	24 841	0
Autres emprunts		3 978	7 363	7 363	0
Engagements de rachats de titres de minoritaires			1 255	1 255	
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS		47 899	38 477	37 941	536

Le groupe assure l'essentiel du financement de ses besoins par des financements bancaires (crédits moyens termes ou lignes de découverts bancaires). Il a néanmoins initié dès 2012 une diversification en émettant trois emprunts obligataires en 2012, 2013 et 2015, portant la dette désintermédiée à un montant total de 37 M€ au 31 décembre 2018. L'emprunt obligataire 2012 est venu à échéance en 2018 et a été remboursé pour un montant de 7 M€. Par ailleurs, le contrat de financement bancaire de la société mère avait été aménagé et étendu en décembre 2016 pour une durée de 5 ans, à laquelle s'ajoutaient deux possibilités d'extension d'1 an qui ont été activées portant l'échéance du financement à décembre 2023.

NOTE 10.6.1. CARACTÉRISTIQUES DES PRINCIPAUX EMPRUNTS BANCAIRES

	en milliers d'euros	31.12.2018		Monnaie	Échéance	Taux effectif
		Courant	Non courant			
Revolving	84 224			EUR	variable	/
BPI ⁽¹⁾	429		2 138	EUR	T2/2021	2,82 %
BPI ⁽²⁾	600		1 197	EUR	T2/2024	4,41 %
Autres	633		1 291	AUD	T4/2022	4,30 %

	en milliers d'euros	31.12.2017		Monnaie	Échéance	Taux effectif
		Courant	Non courant			
Revolving	44 151			EUR	variable	-/
BPI ⁽¹⁾	461		2 565	EUR	T2/2021	2,82 %
BPI ⁽²⁾	767		1 796	EUR	T2/2024	4,41 %
Autres	1 138		2 201	AUD	T4/2022	4,30 %

En décembre 2016, Manitou a aménagé et étendu son financement mis en place en 2013. La nouvelle ligne RCF (Revolving Credit Facility) multidevises s'élève à 180 millions d'euros d'une maturité de 5 ans, avec une extension possible de 2 ans qui a été activée et qui porte l'échéance du financement à décembre 2023.

Ce contrat inclut des clauses de ratios (covenants), de « material adverse change* » et de « cross default » pouvant limiter les possibilités d'utilisation ou affecter le terme des lignes de crédit. Il comprend des clauses de « negative pledge » assorties de seuils et de dérogations.

Lignes	Signataires	Principales clauses contractuelles S2 2016 à S2 2023	
Revolving Facility	Manitou BF	Gearing < 1	
		Leverage < 3,5 sauf quelques exceptions	
		Limitation des investissements	
		Limitation des acquisitions et des cessions des actifs	
		Limitation de l'endettement additionnel	
		Clause de changement de contrôle	
		Dividende inférieur à 100 % du résultat net	

* définition au paragraphe 7.7 du présent document

NOTE 10.6.2. CARACTÉRISTIQUES DES EMPRUNTS OBLIGATAIRES

	en milliers d'euros	31.12.2018				
		Courant	Non courant	Monnaie	Échéance	Taux effectif
Emprunt obligataire 2013 - 2019		12 455		EUR	T4/2019	5,35 %
Emprunt obligataire 2015 - 2022			24 841	EUR	T3/2022	4,00 %

Les emprunts obligataires seront remboursés in fine respectivement au 4^{ème} trimestre 2019 et au 3^{ème} trimestre 2022.

NOTE 10.6.3. ENCOURS VIS-À-VIS DES ÉTABLISSEMENTS FINANCIERS

La part de l'encours vis-à-vis des établissements financiers se répartit comme suit :

	en milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2018	
		Encours autorisé	Encours utilisé	Encours autorisé	Encours utilisé
Financements à court terme et découvert bancaire		62 000	5 435	67 000	28 123
Emprunts sur location financement		337	337	614	614
AUTRES EMPRUNTS BANCAIRES					
- Emprunts à terme amortissables		5 589	5 589	4 364	4 364
- Crédits renouvelables		180 000	44 150	180 000	84 224

NOTE 10.6.4. VARIATIONS CASH/NON CASH DES ÉLÉMENTS FINANCIERS

		31.12.2017	Flux de trésorerie	Flux "non-cash"			31.12.2018
				Var.périmètre	Ecart de conversion	Juste valeur	
Emprunts bancaires - courant	A	47 108	39 326		-50		86 384
Emprunts bancaires - non courant	B	6 569	-1 808		-97		4 664
Emprunts sur locations financement - courant	A	196	48		6	9	259
Emprunts sur locations financement - non courant	B	141	127		8	79	355
Emprunts obligataires - non courant	B	37 211	85			-12 455	24 841
Emprunts obligataires - courant	A	6 972	-6 972			12 455	12 455
VARIATION DES DETTES FINANCIÈRES		98 197	30 805	0	-139	88	128 957
Autres emprunts - non courant	B	3 978	3 977		-592	1 255	8 618
Autres emprunts -courant	A	8 118	759		-611	514	8 780
Dérivés passifs - change et taux - courant	A	2 103	-116			3 213	5 200
Dérivés actifs - change et taux - courant		-1 945				-1 743	-3 688
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled) - courant	A	470				-13	457
Pactes d'actionnaires et dettes sur plan de stock-option (cash-settled) - non courant	B		10		-373	363	
VARIATION DES AUTRES ÉLÉMENTS		12 725	4 636	0	-1 577	1 833	19 366
Réconciliation avec les passifs financiers courants et non courants (note 10.5)							
Financements à court terme et découverts bancaires	A	5 435	22 654	0	33		28 123
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	A	70 402	55 699	0	-622	3 213	141 658
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	B	47 899	2 390	0	-1 054	363	38 477

NOTE 10.7. DÉRIVÉS

Afin de sécuriser un niveau maximum de frais financiers, le groupe a mis en place en lien avec le nouveau contrat de financement des caps et floors de taux d'intérêt. Ces dérivés sont désignés comme instruments de couverture de flux futurs de trésorerie. Ils sont considérés comme hautement efficaces au 31 décembre 2018.

Les caractéristiques des caps et floors au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

CAP

	en millions d'euros	Taux moyen des CAP	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2018
Inférieur à un an				
1 à 2 ans	T4 2021	0.50 %	50	0
2 à 5 ans	T4 2022	1.00 %	12.5	0

COLLAR

	en millions d'euros	Taux moyen des COLLAR	Notionnel	Juste valeur au 31.12.2018
Inférieur à un an				
1 à 2 ans				
2 à 5 ans	T4 2022	0.548 %	37.5	0
2 à 5 ans	T4 2023	0.75 %	12.5	0

Au 31 décembre 2018, le groupe détient par ailleurs des contrats de ventes à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie GBP, AUD, RUB et ZAR en euro pour un montant de 201.3 M€. Le groupe détient également des contrats d'achats à terme de devises destinés à couvrir des flux futurs de trésorerie PLN en euro pour un montant de 0.95 M€.

Ces couvertures sont considérées comme efficaces au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur de ces instruments est en conséquence enregistrée au passif du bilan pour 5.2 M€, à l'actif du bilan pour 3.7 M€ avec contrepartie fonds propres pour -0.9 M€, la valorisation des points de terme étant quant à elle enregistrée en résultat financier pour -0.1 M€ et -0.04 M€ en résultat opérationnel.

NOTE 10.8. ANALYSE DE SENSIBILITÉ AUX VARIATIONS DE TAUX DE CHANGE

L'analyse de la sensibilité a été établie sur la base de la situation des créances, des dettes, de la trésorerie nette et des actifs financiers disponibles à la vente au 31 décembre 2018 pour les principales devises utilisées par le groupe dans le cadre de son activité.

La sensibilité correspond à une variation de plus 5 % des devises concernées par rapport à leur cours de clôture.

31.12.2018 en milliers d'euros	AUD/ EUR +5 %	GBP/ EUR +5 %	USD/ EUR +5 %	ZAR/ EUR +5 %	SGD/ EUR +5 %	RUB/ EUR +5 %	BRL/ EUR +5 %	INR/ EUR +5 %
Créances et dettes libellées en monnaie étrangère								
Détail par monnaie de fonctionnement								
EUR								
Créances (AUD, GBP, USD, ZAR, RUB, BRL)	791	1 730	1 159	486	0	0	266	0
Dettes (AUD, GBP, USD)	-1	-130	-8	0	0	0	-1	0
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (AUD, GBP, USD, SGD, RUB)	29	257	3 593	0	180	0	0	0
S/ TOTAL	818	1 857	4 744	487	180	0	265	0
AUD								
Créances (EUR)	-7							
Dettes (EUR)	0							
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)	-108							
S/ TOTAL	-115							
GBP								
Créances (EUR)		-144						
Dettes (EUR)		3						
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)		-117						
S/ TOTAL		-259						
USD								
Créances (EUR)			-713					
Dettes (EUR)			137					
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)			-98					
S/ TOTAL			-674					
ZAR								
Créances (EUR)				0				
Dettes (EUR)				4				
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)				0				
S/ TOTAL				4				
SGD								
Créances (EUR)					-159			
Dettes (EUR)					250			
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)					-174			
S/ TOTAL					-83			
RUB								
Créances (EUR)						-131		
Dettes (EUR)						148		
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)						0		
S/ TOTAL						16		

31.12.2018 en milliers d'euros	AUD/ EUR +5 %	GBP/ EUR +5 %	USD/ EUR +5 %	ZAR/ EUR +5 %	SGD/ EUR +5 %	RUB/ EUR +5 %	BRL/ EUR +5 %	INR/ EUR +5 %
BRL								
Créances (EUR)							0	
Dettes (EUR)							0	
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)							-452	
S/ TOTAL							-452	
INR								
Créances (EUR)								-5
Dettes (EUR)								18
Trésorerie nette et équivalent de trésorerie (EUR)								0
S/ TOTAL							13	
TOTAL	704	1 598	4 070	490	97	16	-187	13

GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Les informations relatives à la gestion des risques financiers sont développées dans le paragraphe 3.2 du rapport de gestion.

NOTE 11 STOCKS

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant brut 31.12.2018
Matières premières	132 301			0	54 834	2 044	189 178
Encours de fabrication	35 241				5 652	70	40 964
Produits finis	189 074	2 993		98	46 921	-1 433	237 653
Marchandises	114 832	258		4 369	7 017	644	127 119
TOTAL	471 448	3 251	0	4 467	114 424	1 324	594 915

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Provision 31.12.2018
Matières premières	-5 496				-67	-46	-5 611
Encours de fabrication	0			0	-43	2	-41
Produits finis	-3 590			67	-436	-2	-3 961
Marchandises	-10 961			-67	518	-152	-10 663
TOTAL	-20 048	0	0	0	-28	-198	-20 275

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	Montant net 31.12.2018
Matières premières	126 805				54 766	1 997	183 568
Encours de fabrication	35 241				5 609	72	40 922
Produits finis	185 484	2 993		165	46 486	-1 435	233 693
Marchandises	103 871	258		4 302	7 535	491	116 457
TOTAL	451 400	3 251	0	4 467	114 396	1 126	574 640

Les reclassements concernent pour l'essentiel les matériels donnés en location et immobilisés qui sont transférés en stock à la fin du contrat de location pour être vendus comme matériel d'occasion.

NOTE 12 CLIENTS

en milliers d'euros	31.12.2017	Variation de périmètre	Reclassement	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
COURANT						
Clients - brut	330 700		-136	34 433	1 570	366 567
Clients - dépréciation	Note 14 -6 107		136	1 115	-27	-4 883
Clients - net	324 593		0	35 548	1 543	361 685
NON-COURANT						
Clients - brut	0					0
Clients - dépréciation	Note 14 0					0
Clients - net	0					0
TOTAL	324 593		0	35 548	1 543	361 685

Le groupe a en général recours à une assurance crédit ou à du factoring pour sécuriser son encours clients. Dans certains cas, sur la base de la connaissance du client acquise par le groupe, l'encours pour un client donné peut être supérieur au montant garanti.

Sur le marché américain et conformément aux pratiques du secteur, Manitou North America a, avec ses distributeurs, des accords de financement de stock (floor plan) pour des périodes variables pouvant aller jusqu'à 24 mois. Dans le cadre de ces « floor plans » les distributeurs doivent régler les machines dès qu'elles sont vendues au client final et au plus tard à l'issue de l'accord de financement de stock.

Les créances échues font l'objet d'un suivi individualisé. Les critères de dépréciation sont essentiellement évalués client par client en fonction de l'ancienneté des créances. Chaque entité effectue cette analyse en fonction des spécificités de ses marchés.

Les montants enregistrés au titre de la constitution et la reprise des provisions pour dépréciation de créances clients sont enregistrés en « Frais commerciaux, marketing et service ».

Les pertes sur créances clients se sont élevées à 0,8 M€ sur l'exercice 2018 et ont également été enregistrées sur la ligne « Frais commerciaux, marketing et service » du compte de résultat. Ces pertes sont couvertes par une reprise de dépréciation.

NOTE 13 CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES

Sont regroupées sur cette ligne, les créances représentatives de financements accordés aux clients finaux. Il s'agit soit de ventes via la mise en place de contrats de location-financement, soit dans le cas de Manitou North America, de financement des ventes aux clients finaux.

en milliers d'euros	31.12.2017	Variation de périmètre	Autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
BRUT						
Créances de location financement	5 554	0	0	5 999	-856	10 697
Financement des clients finaux	752	0	0	-253	28	527
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – BRUT	6 306	0	0	5 746	-828	11 224
DÉPRÉCIATION						
Créances de location financement	Note 14 0	0	0		0	
Financement des clients finaux	Note 14 -752	0	0	253	-28	-527
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – DÉPRÉCIATION	-752	0	0	253	-28	-527
NET						
Créances de location financement	5 554	0	0	5 999	-856	10 697
Financement des clients finaux		0	0			
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – NET	5 554	0	0	5 999	-856	10 697
Dont						
Part non courante	3 840	0	0	5 005	-635	8 210
Part courante	1 713	0	0	994	-221	2 487

Une dépréciation est calculée en fonction de données statistiques historiques pour les clients non analysés de façon unitaire.

Les pertes enregistrées sur l'exercice 2018 au titre des créances de financement des ventes se sont élevées à 0,3 M€, partiellement couvertes par des reprises de dépréciation.

L'échéancier des créances de financement des ventes non courantes est le suivant :

en milliers d'euros	31.12.2018	1 à 2 ans	3 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances de location financement – Net	8 210	2 529	5 681	0
Financement des clients finaux – Net				
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES VENTES – PART NON COURANTE	8 210	2 529	5 681	0

NOTE 14 ACTIFS FINANCIERS – ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATION

NOTE 14.1. ANALYSE DES CRÉANCES ÉCHUES ET DÉPRÉCIATIONS LIÉES

						31.12.2018
en milliers d'euros	Non échu	Échu <30 j	Échu 31 - 90 j	Échu 91 - 120 j	Échu +120 j	Total
Créances clients	320 002	28 902	10 752	1 186	5 726	366 567
Dépréciation créances clients	-274	-92	-171	-29	-4 316	-4 883
CRÉANCES CLIENTS – NET	319 727	28 811	10 580	1 157	1 410	361 685
Créances de financement des clients finaux					527	527
Dépréciation créances de financement clients finaux					-527	-527
CRÉANCES DE FINANCEMENT DES CLIENTS FINAUX – NET						
Créances de location financement	2 487					2 487
Dépréciation créances location financement						
CRÉANCES DE LOCATION FINANCEMENT – NET	2 487					2 487
TOTAL	322 214	28 811	10 580	1 157	1 410	364 172

NOTE 14.2. MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS SUR ACTIFS FINANCIERS

en milliers d'euros	31.12.2017	Augmentation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Reclassements & autres	Écart de conversion	31.12.2018
Dépréciation créances clients	-6 107	-349	682	781		-27	-4 883
Dépréciation créances de financement clients finaux	-752		245	8		-28	-527
Dont							
Courants	-752		245	8		-28	-527
Non courants							

NOTE 15 AUTRES CRÉANCES COURANTES

en milliers d'euros	31.12.2017	Variation de périmètre	Autres	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
Créances fiscales et sociales	15 910			7 476	-260	23 126
Autres créances	3 912			-389	-32	3 491
Avances et acomptes sur commandes	3 591			936	-185	4 342
Charges constatées d'avance	8 935			1 659	-16	10 578
TOTAL	32 348			9 683	-493	41 538

NOTE 16 CAPITAUX PROPRES

NOTE 16.1. CAPITAL SOCIAL

Le capital social se compose de 39 668 399 actions au 31 décembre 2018.

NOTE 16.2. PROPOSITION DE DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale, qui arrêtera les comptes 2018, la distribution d'un dividende de 0,78 € par action.

NOTE 16.3. TITRES D'AUTO-CONTRÔLE

en nombre d'actions	Réalisations au 31.12.2017	% du capital	Réalisations au 31.12.2018	% du capital
DÉTENTIONS À L'OUVERTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461		1 381 461	
Achats d'actions				
Ventes d'actions				
Levées d'options d'achat				
DÉTENTION À LA CLÔTURE (PLAN D' ACTIONS)	1 381 461	3,49 %	1 381 461	3,48 %
Couverture des options d'achats				
Contrat de liquidité	27 458		27 458	
SOMME DES TITRES EN AUTO-CONTRÔLE	1 408 919	3,56 %	1 408 919	3,55 %

Le coût d'acquisition des titres achetés, ainsi que le produit de la cession des titres vendus, ont respectivement été inscrits en diminution et en augmentation de la situation nette.

Les actions d'auto-contrôle ne donnent pas droit à distribution de dividendes.

NOTE 17 RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

En contrepartie des services rendus, le groupe est susceptible d'octroyer à certains membres du personnel des plans fondés sur des actions réglées en actions ou en trésorerie. Le groupe comptabilise alors son engagement au fur et à mesure

des services rendus par les bénéficiaires, de la date d'attribution jusqu'à la date d'acquisition des droits.

NOTE 17.1. PLAN OPTIONS DE SOUSCRIPTION

Aucun nouveau plan n'a été octroyé sur l'exercice 2018

CARACTÉRISTIQUES DES PLANS EXISTANTS

Les principales caractéristiques des plans d'achat d'actions par certains salariés et des attributions gratuites d'actions sont les suivantes :

Options d'achat caractéristiques	Type de plan	Date de maturité	Date d'échéance du plan	Nombre de bénéficiaires (origine)	Prix moyen d'exercice (en €)	Nombre d'actions par plan
Plan du 19.05.2010	Souscription	20.05.2014	19.05.2018	43	13,60	314 200
TOTAL DES OPTIONS ATTRIBUÉES						314 200
Options radiées - annulées						- 193 625
Options exercées						- 120 575
TOTAL DES OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ						0

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'OPTIONS EN COURS DE VALIDITÉ

en unités	Options en circulation au 31.12.2017	Options attribuées	Options exercées	Options radiées	Options en circulation au 31.12.2018
Plan du 19.05.2010	54 076		-46 801	-7 275	0
TOTAL	54 076		-46 801	-7 275	0

NOTE 17.2. ATTRIBUTION DE PHANTOM SHARES

À compter du 1^{er} janvier 2018, le Directeur général bénéficie d'un plan de Phantom shares par lequel ce dernier pourra percevoir une prime annuelle dont le montant sera basé sur la valeur de l'action Manitou pour les exercices de 2018 à 2021. Cette prime est soumise à des conditions de performance et de présence.

Au titre de l'exercice 2018, le nombre de Phantom shares attribué est de 15 500 représentant une prime brute de 372 K€ qui sera versée en numéraire en 2019, sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale. La valeur de la prime dans les comptes consolidés est basée sur le cours de l'action Manitou.

NOTE 17.3. CHARGE RELATIVE AUX RÉMUNÉRATIONS FONDÉES SUR DES ACTIONS

Dans les comptes consolidés, l'avantage consenti aux bénéficiaires au titre des plans détaillés ci-dessus est comptabilisé en charge opérationnelle.

Les montants sont présentés ci-après :

Plan (en milliers d'euros)	Charges 2017	Charges 2018
Plan d'option de souscription		
Phantom shares		372
Autres		
TOTAL	0	372

NOTE 18 PROVISIONS

NOTE 18.1. DÉTAIL DES PROVISIONS

	en milliers d'euros	31.12.2018	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie		16 244	12 295	3 950
Provisions pour risques divers		6 312	2 540	3 772
SOUS TOTAL		22 557	14 835	7 722
Provisions pour avantages au personnel	Note 19	37 897	251	37 646
TOTAL		60 453	15 086	45 368

	en milliers d'euros	31.12.2017	Dont part à moins d'un an	Dont part à plus d'un an
Provisions pour garantie		15 131	11 038	4 093
Provisions pour risques divers		5 818	2 237	3 581
SOUS TOTAL		20 949	13 275	7 674
Provisions pour avantages au personnel	Note 19	39 793	227	39 566
TOTAL		60 742	13 502	47 240

NOTE 18.2. MOUVEMENT DES PROVISIONS – HORS AVANTAGES AU PERSONNEL

	en milliers d'euros	31.12.2017	Augmentation	Reprise de provision utilisée	Reprise de provision non utilisée	Variation de périmètre	Reclassement	Écart de conversion	31.12.2018
Provisions pour garantie		15 131	7 929	-4 181	-2 678			44	16 244
Provisions pour risques divers		5 818	2 689	-1 942	-274		-50	71	6 312
TOTAL		20 949	10 618	-6 123	-2 953		-50	115	22 557

GARANTIE

Les montants enregistrés au titre de la constitution et de la reprise de provisions pour garantie sont principalement inclus dans la ligne « Coût des biens et services vendus » du compte de résultat tout comme les coûts réels de garantie. Cette ligne inclut aussi des provisions constituées au titre de campagnes de rappels de matériels à la suite des incidents de qualité fournisseur.

RISQUES DIVERS

Les risques divers concernent principalement les litiges commerciaux, sociaux ou fiscaux. Les provisions enregistrées correspondent à la meilleure estimation à la date de clôture par le groupe et ses conseils des risques encourus concernant les litiges en cours.

NOTE 19 AVANTAGES AU PERSONNEL

NOTE 19.1. DÉFINITION

Les régimes à prestations définies qui donnent lieu à l'enregistrement d'une provision concernent :

- des indemnités de départ à la retraite ou de fin de contrat,
- d'autres avantages à long terme de type médailles du travail,
- des régimes de pensions et autres prestations de retraite pour certains employés,
- un régime de retraite chapeau pour certains membres du management aux États-Unis,
- un régime d'assistance médicale et d'assurance-vie postérieur à l'emploi.

Ces régimes à prestations définies sont le plus souvent couverts par des fonds versés à des compagnies d'assurance, qui sont évalués à leur juste valeur à la clôture de l'exercice.

La valeur de ces fonds est déduite de l'engagement évalué conformément aux dispositions de la norme IAS 19 révisée.

Les caractéristiques des principaux régimes sont les suivantes :

ÉTATS-UNIS – PENSION PLAN B

Description : plan « qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi, fermé à l'entrée de nouveaux participants au 1^{er} mai 2005 et gelé en terme d'acquisition de droits pour tous les participants en date du 3 octobre 2009. Les avantages correspondent au plus fort de 1 % du salaire final multiplié par le nombre d'années de service (plafonnées à 35 ans) ou 22\$ par année de service.

Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de taux d'intérêt.

Stratégie d'investissement : combinaison de 60 % en actions et le reste en instruments à revenu fixe. Cette stratégie a pour objectif de faire croître les actifs du plan plus rapidement que les obligations et de financer la contribution minimale conformément avec la loi américaine (ERISA et « Internal Revenue Code »).

ÉTATS-UNIS – SERP

Description : plan « non-qualifié » d'avantages postérieurs à l'emploi regroupant un nombre limité de bénéficiaires désignés sur la base d'accords individuels. Un salarié actif est actuellement dans le plan, tous les autres bénéficiaires étant d'anciens salariés. Les avantages accordés par ce plan sont calculés sur la base d'un pourcentage de la rémunération finale moyenne.

Risques du plan : risque de taux d'intérêt et risque lié à l'espérance de vie.

Stratégie d'investissement : bien que n'étant pas considéré comme un actif du régime, le plan est fondé via un « rabi trust ».

ROYAUME-UNI – PENSION

Description : plan basé sur le salaire de fin de carrière, gelé à tout nouvel entrant et à l'acquisition de nouveaux droits.

Risques du plan : risque d'investissement, risque lié à l'espérance de vie et risque de marché.

Stratégie d'investissement : combinaison pour 50 % d'un fond diversifié, 25 % d'obligations d'Etat non indexées, le reste en obligations d'entreprise libellées en GBP. Cette stratégie a pour objectif de fournir un rendement suffisant pour couvrir les obligations futures des membres tout en conservant un certain niveau d'actifs à faible risque pour couvrir les retraites dues à court terme.

FRANCE – INDEMNITÉ DE FIN DE CARRIÈRE

Description : montant payé lors du départ à la retraite calculé sur la base des années de service et du salaire de fin de carrière. Ce plan correspond aux obligations légales.

NOTE 19.2. ÉVALUATION

NOTE 19.2.1. PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES RETENUES

	31.12.2018				
	France	Royaume-Uni	Italie	Etats-Unis	Inde
Évolution des salaires	4,00 %	n/a	n/a	n/a	9,00 %
Évolution des retraites	n/a	5,00 %	n/a	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80 %	2,70 %	1,80 %	4,10 %	7,40 %

	31.12.2017			
	France	Royaume-Uni	Italie	États-Unis
Évolution des salaires	4,00 %	n/a	n/a	5,00 %
Évolution des retraites	n/a	5,00 %	n/a	n/a
Taux d'actualisation financière	1,80 %	2,40 %	1,80 %	3,45 %

Une évolution de -0,5 % du taux d'actualisation aurait l'impact suivant sur la dette actuarielle (DBO) et le coût d'une année supplémentaire (SC) :

	en milliers d'euros	DBO	SC
Europe (y.c. France)		2 406	218
Royaume-Uni		1 666	
États-Unis		2 397	8
Inde		47	5
TOTAL		6 516	231

Les hypothèses d'évolution de salaires correspondent, pour chaque pays, à la somme des hypothèses d'inflation et des prévisions d'augmentations individuelles.

Le taux de rotation et le taux de mortalité tiennent compte des spécificités de chaque pays et de chaque société. Le taux de rotation pris en compte diffère en fonction du statut et de l'âge des personnes concernées. Au 31 décembre 2018, l'utilisation pour le calcul des engagements aux États-Unis de la table de mortalité RP-2018 publiée par la SOA (Society of Actuaries) en octobre 2018, a généré une perte enregistrée dans les autres éléments du résultat global pour un montant net d'impôt de 0,1 M€.

Le taux utilisé pour actualiser les obligations est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie.

Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ à la retraite.

Stratégie d'investissement : contrat d'assurance permettant la disponibilité immédiate des fonds placés. Actif caractérisé par une faible volatilité de la performance financière.

ITALIE – TRAITEMENT DE FIN DE RAPPORT

Description : montant payé lors du départ de la société, calculé sur la base des années de service et du salaire à la date de départ. Ce plan correspond aux obligations légales et est gelé depuis 2007.

Risques du plan : volatilité du niveau de décaissement des avantages dépendant de la date effective de départ de la société des salariés embauchés avant 2007.

Stratégie d'investissement : absence d'actif.

Le taux retenu pour l'inflation médicale est de 6,25 % au 31 décembre 2018. Une variation de 1 % de l'inflation médicale aurait un impact sur la dette actuarielle (DBO) + 0,1 M€ et n'aurait pas d'impact sur le coût d'une année supplémentaire (SC).

Pour le calcul des indemnités de fin de carrière en France, les évaluations reposent sur un départ volontaire du salarié, ce qui implique que l'engagement calculé inclut les charges sociales. Les taux de charges sociales pris en compte pour l'évaluation de l'engagement 2018 se situent entre 40 et 58 % en fonction des entités et des catégories professionnelles concernées.

L'âge de départ à la retraite pris en compte dans le calcul des indemnités de fin de carrière et des compléments de retraite a été déterminé en conformité avec les législations en vigueur dans les pays concernés.

NOTE 19.2.2. COMPOSITION DES ACTIFS DE COUVERTURE (en %)

Au 31 décembre 2018, les actifs de couverture sont répartis de la façon suivante :

31.12.2018			
	France	Royaume-Uni	États-Unis
Actions	13 %	8,82 %	26,95 %
Obligations	78 %	21,77 %	10,13 %
Autres	9 %	69,40 %	62,92 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %

31.12.2017			
	France	Royaume-Uni	Etats-Unis
Actions	13 %	10,43 %	50,10 %
Obligations	78 %	14,89 %	18,72 %
Autres	9 %	74,68 %	31,18 %
TOTAL	100,00 %	100,00 %	100,00 %

NOTE 19.2.3. RÉCONCILIATION DES POSTES DE BILAN

La provision se décompose par pays de la façon suivante :

31.12.2018						
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	25 195	1 118	15 180	50 260	2 994	94 746
Juste valeur des actifs financiers	4 052		18 015	36 754	865	59 686
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-21 143	-1 118	2 835	-13 506	-2 129	-35 060
				Dont :	Provision	-37 897
					Actif	2 835

31.12.2017						
en milliers d'euros	France IFC	France Autres	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Valeur actuelle de l'obligation	23 571	1 073	16 205	53 249	1 902	96 000
Juste valeur des actifs financiers	4 516		16 014	35 678		56 208
(Provisions) actifs nets reconnus au bilan	-19 055	-1 073	-191	-17 571	-1 902	-39 792
				Dont :	Provision	-39 792
					Actif	0

NOTE 19.2.4. ÉVOLUTION DES ENGAGEMENTS ET DES ACTIFS DE COUVERTURE SUR L'EXERCICE

31.12.2018					
en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
ENGAGEMENT					
DÉBUT DE PÉRIODE	24 644	16 206	53 251	1 901	96 001
Coût des services	1 874		74	143	2 091
Coût de l'actualisation	475	385	1 801	243	2 904
Prestations payées	-201	-673	-4 281	-256	-5 411
Écarts actuariels reconnus en résultat					0
Liquidation / réduction et autres					0
Coût des services passés					0
Entrée de périmètre					0
Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques	-481	3	-238	998	282
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières		-1 005	-3 113	1	-4 116
Autres coûts		385	412	89	886
Correction taux de change		-122	2 356	-126	2 109
FIN DE PÉRIODE	26 311	15 180	50 261	2 993	94 746
ACTIFS DE COUVERTURE					
DÉBUT DE PÉRIODE	4 516	16 014	35 678	0	56 208
Cotisations de l'employeur		3 012	3 853		6 865
Prestations payées	-151	-673	-3 960		-4 783
Rendement attendu des actifs	80	385	1 216		1 681
Écart rendement attendu / rendement réel du fond	-393	-570	-1 706	865	-1 804
Entrée de périmètre					0
Liquidation					0
Autres					0
Correction taux de change		-154	1 673		1 519
FIN DE PÉRIODE	4 052	18 015	36 754	865	59 686
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION					
DÉBUT DE PÉRIODE	-20 128	-191	-17 573	-1 901	-39 792
Charge de l'année	-2 269	-385	-1 070	-475	-4 200
Cotisation employeur		3 012	3 853		6 865
Prestations payées	50		322	256	628
SORIE	88	432	1 644	-134	2 030
Entrée de périmètre					0
Autres					0
Correction taux de change		-32	-683	126	-590
FIN DE PÉRIODE	-22 259	2 835	-13 507	-2 128	-35 058

						31.12.2017
	en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
ENGAGEMENT						
	DÉBUT DE PÉRIODE	22 964	19 349	60 679	959	103 950
Coût des services		1 702		67		1 769
Coût de l'actualisation		440	488	2 107	34	3 069
Prestations payées		-864	-509	-4 382	-38	-5 793
Écarts actuariels reconnus en résultat						0
Liquidation / réduction						0
Coût des services passés						0
Entrée de périmètre					942	942
Pertes (Gains) actuariels – expérience et hyp. démographiques		76	-3 664	-757		-4 345
Pertes (Gains) actuariels – hypothèses financières		326	955	2 252	4	3 537
Autres			235	623		858
Correction taux de change			-648	-7 338		-7 986
	FIN DE PÉRIODE	24 644	16 206	53 251	1 901	96 001
ACTIFS DE COUVERTURE						
	DÉBUT DE PÉRIODE	5 176	15 512	36 777	0	57 465
Cotisations de l'employeur			570	3 083		3 653
Prestations payées		-769	-509	-4 223		-5 501
Rendement attendu des actifs		90	395	1 285		1 770
Écart rendement attendu / rendement réel du fond		19	601	3 414		4 034
Entrée de périmètre						0
Liquidation						0
Autres						0
Correction taux de change			-555	-4 658		-5 213
	FIN DE PÉRIODE	4 516	16 014	35 678	0	56 208
RÉCONCILIATION DE LA PROVISION						
	DÉBUT DE PÉRIODE	-17 788	-3 836	-23 902	-959	-46 485
Charge de l'année		-2 052	-328	-1 512	-34	-3 926
Cotisation employeur			570	3 083		3 653
Prestations payées		95		159	38	292
SORIE		-383	3 310	1 919	-4	4 842
Entrée de périmètre					-942	-942
Autres						0
Correction taux de change			93	2 680		2 773
	FIN DE PÉRIODE	-20 128	-191	-17 573	-1 901	-39 793

NOTE 19.2.5. VENTILATION DE LA CHARGE DE LA PÉRIODE

						31.12.2018
IAS 19 Révisé	en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Ajustements méthodologiques						0
Coût des services		1 874		74	143	2 091
Coûts de l'actualisation		475	385	1 801	243	2 904
Rendement attendu des actifs		-80	-385	-1 216	0	-1 681
Reconnaissance des pertes/gains						0
Frais d'administration			385	412	89	886
CHARGE NETTE		2 269	385	1 070	475	4 200

						31.12.2017
IAS 19 Révisé	en milliers d'euros	France	Royaume-Uni	États-Unis	Autres	Total
Ajustements méthodologiques						0
Coût des services		1 702		67		1 769
Coûts de l'actualisation		440	488	2 107	34	3 069
Rendement attendu des actifs		-90	-395	-1 285		-1 770
Reconnaissance des pertes/gains						0
Frais d'administration			235	623		858
CHARGE NETTE		2 052	328	1 512	34	3 926

NOTE 20 AUTRES PASSIFS COURANTS

en milliers d'euros	31.12.2017	Reclassements	Mouvements	Écart de conversion	31.12.2018
FURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	260 063	-6	31 998	660	292 715
Dettes fiscales et sociales	72 795	819	12 491	13	86 118
Autres dettes d'exploitation	34 154	7 584	8 655	-3 475	46 919
Produits constatés d'avance	11 452	1 622	2 168	361	15 603
AUTRES DETTES	118 402	10 025	23 314	-3 101	148 640
TOTAL PASSIFS COURANTS	378 465	10 019	55 312	-2 440	441 355

NOTE 21 IMPÔTS

NOTE 21.1. VARIATION DES POSTES DE BILAN

en milliers d'euros	31.12.2017	Première application IFRS 15	Résultat	Paiement	Conversion	Autres*	31.12.2018
IMPÔTS COURANTS							
Actifs	7 384						5 858
Passifs	4 304						6 457
TOTAL	3 080	0	-35 453	31 754	20	0	-599
IMPÔTS DIFFÉRÉS							
Actifs	16 722						16 588
Passifs	768						1 144
TOTAL	15 954	2 036	-2 649		150	-45	15 444

* Les autres mouvements d'impôts courants et d'impôts différés se décomposent comme suit :

en milliers d'euros	2017	2018
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – SORIE	-3 780	-448
Impôts différés enregistrés dans les réserves consolidées – Instrument de couverture de taux d'intérêt	-404	295
Autres	-162	108
TOTAL	-4 346	-45

Les impôts différés des entités du périmètre français intègrent, pour les différences à long terme, la réduction progressive du taux d'impôt adoptée dans la Loi de Finances 2017 et portant celui-ci à 28% en 2020 puis à 25% en 2022. Suite à la réforme fiscale adoptée aux Etats-Unis fin 2017, les impôts courants et différés de la filiale intègrent la réduction du taux d'impôt fédéral passée de 35% à 21% à compter de 2018.

NOTE 21.2. IMPÔTS ENREGISTRÉS EN COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	2017	2018
IMPÔTS COURANTS	-28 306	-35 453
Impôts différés de la période	709	-2 621
Changement de taux d'impôts différés	1 414	50
Pertes de valeur (-) et activation de déficits non reconnus (+)	-1 020	-29
TOTAL D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	1 103	-2 649
TOTAL	-27 203	-38 103

La charge d'impôts enregistrée en compte de résultat comprend :

- la charge d'impôts courants correspond aux montants d'impôts sur les bénéfices dus aux différentes administrations fiscales au titre de l'exercice. Ces montants sont déterminés sur la base des taux d'imposition et des règles fiscales applicables dans les pays concernés.
- la charge d'impôts différés est déterminée selon la méthode énoncée dans la note 1.20.

NOTE 21.3. RÉCONCILIATION ENTRE L'IMPÔT AU TAUX LÉGAL EN FRANCE ET LE TAUX EFFECTIF D'IMPÔT DU COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

	en milliers d'euros	2017	2018
Résultat avant impôt des sociétés consolidées par intégration globale		84 862	120 131
Taux d'impôt légal en France		34,43 %	34,43 %
	CHARGE D'IMPÔT THÉORIQUE DE L'EXERCICE	-29 218	-41 361
Autres impôts		-4 075	-3 634
Dépréciation d'actifs			
Différences permanentes		1 599	1 414
Augmentation / réduction des taux d'impôts (courants et différés)		1 414	50
Activation de pertes reportables (pertes reportables non activées)		-1 020	-29
Différences de taux à l'étranger et autres		4 098	5 456
	TOTAL - IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	-27 203	-38 103

Le taux retenu pour élaborer la preuve d'impôt est le taux applicable à Manitou BF, soit le taux d'impôt légal en France de 34,43 %. Celui-ci intègre le taux d'impôt de droit commun de 33,33 % ainsi que la contribution sociale de 3,3 %.

Les principales différences de taux à l'étranger, pour les sociétés intégrées globalement, concernent les pays suivants :

	en milliers d'euros	2018
Manitou Italia		2 917
Etats-Unis		1 550
Manitou UK		700
Manitou Vostock		495
Manitou Benelux		298
Autres pays		660
	TOTAL	6 620

NOTE 21.4. BASES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les impôts différés constatés proviennent des différences temporelles suivantes :

en milliers d'euros – Actif / (Passif)	Différences temporelles au 31.12.2017	Impôts différés au 31.12.2017	Différences temporelles au 31.12.2018	Impôts différés au 31.12.2018
Immobilisations incorporelles	-122	-36	-104	-31
Immobilisations corporelles	-29 531	-6 995	-31 618	-7 369
Locations financement	-10 809	-2 031	-11 207	-2 160
Engagements envers le personnel	36 333	8 569	33 228	8 042
Provisions	26 791	6 835	33 563	8 498
Stocks & créances	4 754	2 993	-4 801	973
Divers	11 535	2 137	10 168	2 656
SOUS-TOTAL	38 949	11 472	29 230	10 609
Crédits d'impôts				3 577*
Déficits fiscaux reportables		4 482*		1 258*
TOTAL		15 954		15 444

* Manitou Americas

NOTE 22 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE, PAR DIVISION ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

NOTE 22.1. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR NATURE ET PAR DIVISION

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2018
MHA – Material Handling and Access		1 294 087		1 294 087
CEP – Compact Equipment Products		313 509		313 509
S&S – Services & Solutions		240 152	35 830	275 982
TOTAL		1 847 749	35 830	1 883 578

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2017
MHA – Material Handling and Access		1 095 217		1 095 217
CEP – Compact Equipment Products		244 029		244 029
S&S – Services & Solutions		222 733	28 989	251 722
TOTAL		1 561 979	28 989	1 590 968

NOTE 22.2. CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2018
Europe du Sud		560 229	18 319	578 548
Europe du Nord		749 966	5 838	755 804
Amériques		348 858	1 424	350 282
APAM		188 695	10 249	198 944
TOTAL		1 847 749	35 830	1 883 578

	en milliers d'euros	Ventes de biens	Ventes de services	31.12.2017
Europe du Sud		507 599	15 047	522 646
Europe du Nord		598 665	3 267	601 932
Amériques		291 409	1 637	293 046
APAM		164 305	9 038	173 343
TOTAL		1 561 979	28 989	1 590 968

La base clients du groupe est très fractionnée, le client le plus important ne représente pas plus de 2 % du chiffre d'affaires total.

NOTE 23 PRODUITS ET CHARGES OPÉRATIONNELS NON COURANTS

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Coûts de personnel liés aux réorganisations		-669	-525
Écart d'acquisition négatif		829	
Impairment d'actifs incorporels			-339
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges			-464
Autres produits et charges non récurrents		-5 126	-1 909
TOTAL		-4 966	-3 237

En 2018, les autres produits et charges non récurrents sont composés principalement d'une perte liée à l'appréciation à la juste valeur des titres de la société HMME destinés à être cédés, d'honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets et de coûts de réorganisation.

En 2017, les autres produits et charges non récurrents comprenaient essentiellement des frais relatifs aux acquisitions de l'exercice de filiales, ainsi que des honoraires juridiques relatifs à un litige en cours sur des brevets.

NOTE 24 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

en milliers d'euros	DELOITTE & ASSOCIÉS				RSM Ouest & membres du réseau RSM International				Autres				Total	
	Montant		%		Montant		%		Montant		%		Montant	
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
AUDIT														
Commissariat aux comptes, certification des comptes individuels et consolidés														
Émetteur	193	190	33 %	32 %	193	190	56 %	57 %					386	380
Filiales intégrées globalement	399	396	67 %	68 %	150	146	44 %	43 %	30	34	100 %	100 %	579	576
Services autres que la certification des comptes														
Émetteur														
Filiales intégrées globalement														
SOUS-TOTAL	592	586	100 %	100 %	343	336	100 %	100 %	30	34	100 %	100 %	965	956
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement														
TOTAL	592	586	100 %	100 %	343	336	100 %	100 %	30	34	100 %	100 %	965	956

La société estime que l'information prévue par l'article 222-8 du règlement général et l'instruction n°2006-10 de l'AMF est de nature à répondre aux dispositions introduites par le décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008.

NOTE 25 CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Achats matières		-1 062 943	-1 246 071
Main d'œuvre directe et indirecte		-153 937	-185 709
Dotations aux amortissements		-27 541	-28 471
Autres		-87 971	-109 547
COÛT DES BIENS ET SERVICES VENDUS		-1 332 391	-1 569 798
Charges externes		-59 872	-68 633
Frais de personnel		-97 892	-108 741
Dotations nettes aux amortissements (hors production)		-5 831	-7 054
Autres		317	-12
AUTRES CHARGES DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-163 277	-184 440
CHARGES PAR NATURE DU RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-1 495 668	-1 754 238

NOTE 26 DÉTAIL DES CHARGES DE PERSONNEL COURANTES ET NON COURANTES

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Salaires, primes et indemnités		-153 665	-175 797
Intéressement et participation		-10 783	-11 760
Avantages au personnel		-5 805	-6 306
Charges sociales et taxes sur salaires		-52 965	-60 386
Charges de personnel hors intérim et refacturations		-223 218	-254 249
Intérim & autres		-28 602	-40 408
TOTAL		-251 819	-294 657

NOTE 27 AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Cession d'actifs		133	46
Autres produits		1 321	2 073
Autres charges		-967	-1 195
Dotations nettes aux provisions		1 432	-189
TOTAL		1 920	736

Les autres produits et autres charges d'exploitation intègrent les litiges produits, les remboursements d'assurance ainsi que les revenus liés à des locations immobilières.

NOTE 28 RÉSULTAT FINANCIER

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Revenus de placements		2 085	2 421
Swaps de taux d'intérêt		43	62
Ajustement de juste valeur			
Gains de change		14 424	22 184
Autres produits financiers		4	31
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		16 556	24 698
Charges d'intérêt sur emprunts bancaires et lignes de financement		-4 596	-5 005
Swaps de taux d'intérêt		-558	-555
Pertes de change		-14 891	-23 416
Autres charges financières		-1 983	-1 697
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES		-22 027	-30 673
RÉSULTAT FINANCIER		-5 472	-5 974

Le résultat financier de la période se dégrade essentiellement à la suite de l'évolution défavorable des taux de change.

NOTE 29 FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

En application de la norme IAS 38, tous les frais de recherche, ainsi que les frais d'études et développement autres que ceux décrits dans la note 1.7 sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus et représentent un montant de 23,9 M€ contre 20,8 M€ en 2017.

NOTE 30 ENGAGEMENTS HORS BILAN

NOTE 30.1. ENGAGEMENTS DONNÉS

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Avals, cautions, nantissements		8 129	8 563
Engagements financiers (dont ventes à terme)		130 004	204 320
Engagements de reprises de matériels*		2 360	2 048
Autres engagements donnés		57	37
TOTAL		140 457	214 968

*Engagements de reprise de matériels évalués à partir des valeurs de rachat fixées contractuellement. Il est précisé que la valeur marchande desdits matériels est, en général, supérieure à la valeur de rachat.

NOTE 30.2. ENGAGEMENTS RECUS

	en milliers d'euros	31.12.2017	31.12.2018
Engagements financiers (dont achats à terme)		9 412	956
TOTAL		9 412	956

NOTE 31 INFORMATION SUR LA GESTION DES RISQUES

La politique de gestion des risques au sein du groupe Manitou est développée dans le chapitre 3 « Facteurs et gestion des risques ».

NOTE 32 EFFECTIFS AU 31 DÉCEMBRE

	2017	2018
Manitou BF SA	1 961	2 183
Manitou Global Services	23	30
CFM - Ile de France	47	50
LMH Solutions	36	38
Manitou Italia Srl.	261	279
Manitou Portugal SA	36	39
Manitou Manutencion Espana SL	17	22
EUROPE DU SUD	2 378	2 641
Manitou UK Ltd.	43	44
Manitou Benelux SA	23	27
MILE	7	9
Manitou Deutschland GmbH	36	40
Manitou Vostok	29	29
Manitou Polska	13	14
Manitou Nordics	6	7
EUROPE DU NORD	157	170
Manitou America Holding	828	0
Manitou North America	0	75
Manitou Equipment America	0	920
Manitou Mexico	0	0
Manitou Brasil	20	25
Manitou Chile	0	3
AMÉRIQUES	851	1 023
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	99	96
Manitou Australia Pty Ltd.	18	19
Manitou Asia Pte Ltd.	46	43
Manitou China	21	23
Manitou South Asia	18	20
Manitou Middle East	3	4
Manitou Malaysia MH	9	11
Manitou Equipment India	253	322
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire and Sales)	47	53
APAM	514	591
TOTAL GROUPE	3 900	4 425

NOTE 33 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

NOTE 33.1. OPÉRATIONS AVEC LES SOCIÉTÉS DU GROUPE CONSOLIDÉES SELON LA MÉTHODE DE MISE EN ÉQUIVALENCE

en milliers d'euros	31.12.2017		31.12.2018	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Manitou Finance France SAS	1 208	2 265	1 690	1 835
Manitou Finance Ltd	1 236	109 361	1 907	156 103
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd		64	4	122

NOTE 33.2. OPÉRATIONS AVEC LES PERSONNES PHYSIQUES

en milliers d'euros	2017			2018		
	Intérêts 2017	Solde au 31 décembre 2017	Prix d'acquisition 2017	Intérêts 2018	Solde au 31 décembre 2018	Prix d'acquisition 2018
COMPTES-COURANTS D'ASSOCIÉS :						
Monsieur Marcel Braud	100	6 061		88	6 062	
Madame Jacqueline Himsworth	4	272		4	275	
ACQUISITION DE TITRES DE PARTICIPATION :						
Non applicable						

NOTE 33.3. RÉMUNÉRATION ET AUTRES AVANTAGES DES DIRIGEANTS

Montant total de la rémunération et des avantages en nature versés aux dirigeants :

							2018
en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	153	509					
Mandataires sociaux dirigeants		1 080					762
Membres du Comité exécutif non mandataires	2 516						533

							2017
en milliers d'euros	Salaires	Mandats	Indemnités suppl.	Options attribuées	Valorisation des options attribuées	Options levées	Provisions au bilan et engagements
Mandataires sociaux non dirigeants	159	470					
Mandataires sociaux dirigeants		811					445
Membres du Comité exécutif non mandataires	2 284						802

NOTE 34 REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

NOTE 34.1. VARIATION DE PÉRIMÈTRE

En 2018, la variation de périmètre concerne la cession de 26 % du capital social de sa filiale Manitou Southern Africa (jusqu'alors filiale à 100 %) au fonds Columba Leadership Trust. Il n'y a pas eu d'acquisition sur l'exercice

En 2017, les variations de périmètre portaient sur l'acquisition de la société Terex Equipment Private Ltd, aujourd'hui Manitou Equipment India en mai 2017, et sur la prise de participation majoritaire de la société Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales) en juillet 2017.

NOTE 34.2. INCIDENCE DES ACQUISITIONS

Suite à la cession de 26 % du capital social de Manitou Southern Africa, le groupe Manitou a conservé le contrôle de cette filiale, consolidée selon la méthode de l'intégration globale. Cette opération est sans impact pour la trésorerie du Groupe et les actifs nets du groupe. La moins value de cession (-0,6 M€) a été comptabilisée par les capitaux propres.

L'opération est assortie d'un engagement de rachat de titres (put sur minoritaires). Celui-ci est enregistré en dette financière à long terme par prélèvement sur les capitaux propres, pour sa juste valeur actualisée du prix d'exercice, soit un montant de 1,2 M€ au 31 décembre 2018.

NOTE 34.3. INCIDENCE DES ACQUISITIONS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

en milliers d'euros	31 décembre 2018		Ecart
	31 décembre 2018	Périmètre, norme et taux constants*	
Chiffre d'affaires	1 883 578	1 869 754	13 824
Résultat opérationnel courant	129 341	128 874	467
% CA	6,9 %	6,9 %	

Les entrées sur l'exercice 2017 de Manitou Equipment India et Marpoll ont un impact de 13,8 M€ sur le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2018 à taux de change courant.

* Le périmètre, norme et taux constants se caractérise par les éléments suivants :

- périmètre constant : pour les sociétés acquises en 2017 (Manitou Equipment India en mai 2017 et Lifrite fin juillet 2017), déduction de leur contribution, du 1^{er} janvier de l'exercice en cours, au mois anniversaire de leur acquisition. Il n'y a pas de société acquise ni de société sortante sur l'exercice 2018

- norme comptable : application d'IAS 18 sur les agrégats de l'exercice en cours

- application du taux de change de l'exercice 2017

NOTE 35 LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Société consolidante				
Manitou BF SA	Ancenis, France			
	Sociétés intégrées	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
Manitou America Holding Inc.	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Manitou North America LLC	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Manitou Equipment America LLC	West Bend, Wisconsin, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Gehl Power Products, Inc	Yankton, South-Dakota, Etats-Unis	IG	100 %	100 %
Manitou Brasil Manipulacao de Cargas Ltda.	São Paulo, Brésil	IG	100 %	100 %
Manitou Mexico	Mexico DF, Mexique	IG	100 %	100 %
Manitou Chile	Las Condes, Chili	IG	100 %	100 %
Compagnie Francaise de Manutention Ile-de-France	Herblay, France	IG	100 %	100 %
Manitou Global Services	Ancenis, France	IG	100 %	100 %
LMH Solutions SAS	Beaupréau-en-Mauges, France	IG	100 %	100 %
Manitou Développement*	Ancenis, France	IG	100 %	100 %
Cobra MS*	Ancenis, France	IG	100 %	100 %
Manitou Italia Srl	Castelfranco Emilia, Italie	IG	100 %	100 %
Manitou UK Ltd.	Verwood, Royaume-Uni	IG	99,4 %	99,4 %
Manitou Benelux SA	Perwez, Belgique	IG	100 %	100 %
Manitou Interface and Logistics Europe	Perwez, Belgique	IG	100 %	100 %
Manitou Deutschland GmbH	Ober-Mörlen, Allemagne	IG	100 %	100 %
Manitou Portugal SA	Villa Franca, Portugal	IG	100 %	100 %
Manitou Manutencion Espana SI	Madrid, Espagne	IG	100 %	100 %
Manitou Vostok LLC	Moscou, Fédération Russe	IG	100 %	100 %
Manitou Polska Sp Z.o.o.	Raszyn, Pologne	IG	100 %	100 %
Manitou Nordics Sia	Riga, Lettonie	IG	100 %	100 %
Manitou Southern Africa Pty Ltd.	Johannesbourg, Afrique du Sud	IG	74 %	74 %
Manitou Australia Pty Ltd.	Alexandria, Australie	IG	94 %	94 %
Manitou Asia Pte Ltd.	Singapour	IG	100 %	100 %
Manitou South Asia Pte Ltd.	Gurgaon, Inde	IG	100 %	100 %
Manitou China Co Ltd.	Shanghai, Chine	IG	100 %	100 %
Manitou Middle East Fze	Jebel Ali, Emirats Arabes Unis	IG	100 %	100 %
Manitou Malaysia MH	Kuala Lumpur, Malaisie	IG	100 %	100 %
Manitou Equipment India	Greater Noïda, Inde	IG	100 %	100 %
Marpoll Pty Ltd (LiftRite Hire & Sales)	Perth, Australie	IG	50,5 %	50,5 %
Manitou Finance France SAS	Nanterre, France	MEE	49 %	49 %
Manitou Finance Ltd.	Basingstoke, Royaume-Uni	MEE	49 %	49 %
Hangzhou Manitou Machinery Equipment Co Ltd.	Hangzhou, Chine	(1)	50 %	50 %

IG : Intégration globale

MEE : Mise en équivalence

* sociétés sans activité

⁽¹⁾ Considérant que les conditions d'application de la norme IFRS 5 sur les actifs non courants destinés à la vente sont remplies, la société HMME, initialement mise en équivalence, a été classée au 31 décembre 2018 en actifs non courants destinés à la vente (cf note 4).

NOTE 36 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Néant